



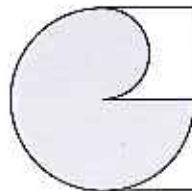
ANNALES 2016

CONCOURS EXTERNE

POUR LE RECRUTEMENT

REDACTEURS

**DU CADRE D'ADMINISTRATION
GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE**



**CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE**



EPREUVE D'ADMISSIBILITE : NOTE DE SYNTHESE

DUREE : 4 HEURES

COEF : 4

SUJET

Ce sujet comporte 19 pages y compris la page de garde.

Les Français jettent entre 20 et 30 kg de nourriture chaque année. Sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, ce sont 140kg qui sont perdus. "Rien ne se fera si les élus locaux ne s'emparent pas du sujet", assure Guillaume Garot, ancien ministre délégué à l'Agroalimentaire et auteur d'un rapport rendu en avril 2015 sur le sujet.

En effet, les collectivités locales aussi gaspillent, notamment dans les services de restauration scolaire.

Des expérimentations ont été mises en place dans plusieurs territoires pour réduire le gaspillage et éduquer les enfants à faire plus attention.

Aujourd'hui, la réutilisation des restes, par la redistribution des denrées aux associations ou la méthanisation est progressivement mise en place.

A l'aide des documents ci-joints, il vous revient de faire le point sur les enjeux, et les trucs et astuces pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

ARTICLE 01 Ce que les collectivités peuvent faire contre le gaspillage alimentaire

ARTICLE 02 Lutte contre le gaspillage alimentaire : les collectivités en première ligne

ARTICLE 03 Gaspillage alimentaire : « Rien ne se fera si les élus locaux ne s'emparent pas du sujet » – Guillaume Garot

ARTICLE 04 Banques alimentaires : « Le lien avec les collectivités est essentiel »

ARTICLE 05 Gaspillage alimentaire : faire des plats préparés pour ne pas gâcher la viande

ARTICLE 06 Gaspillage alimentaire : les collectivités cherchent la recette pour jeter moins

ARTICLE 07 Dans le Morbihan, un engagement au long cours contre le gaspillage alimentaire

DOSSIER : Lutte contre le gaspillage alimentaire : une opération gagnante pour les collectivités

Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/442041/ce-que-les-collectivites-peuvent-faire-contre-le-gaspillage-alimentaire/>

DÉCHETS

Ce que les collectivités peuvent faire contre le gaspillage alimentaire

Fabienne Nedey | actus experts technique | France | Publié le 25/05/2016

Parce que la population ayant des difficultés à se nourrir et les préoccupations environnementales croissent, lutter contre le gâchis alimentaire est un enjeu de société. Pour infléchir la production et la consommation sur leur territoire, les collectivités doivent agir sur la restauration scolaire et la gestion des déchets.



Un tiers des aliments produits dans le monde n'est jamais consommé. Face à ce gâchis, une résolution de 2012 du Parlement européen vise une baisse de 50 % des quantités perdues d'ici à 2025. La France – où chacun jette en moyenne 20 kg d'aliments par an, dont 7 kg encore emballés – reprend cet objectif dans le Pacte national de lutte contre le gaspillage, signé en 2013 par tous les maillons de la chaîne alimentaire.

A leur échelle, des territoires s'efforcent de relayer cette initiative dans de mini-pactes régionaux. Ainsi, le Réseau d'évitement du gaspillage alimentaire de Basse-Normandie réunit les différents acteurs concernés. Ses groupes thématiques travaillent sur la restauration collective, l'information-sensibilisation du consommateur, les filières (production, transformation et distribution), les dons alimentaires. Chaque groupe se fixe des objectifs et un plan d'actions, individuelles et collectives sur un rythme annuel.

Le rôle de la distribution

Un peu partout en France, des collectivités engagent aussi des mesures, dans le cadre de démarches « territoires zéro gaspillage, zéro déchet », de plans de prévention des déchets, etc. Depuis trois ans, les initiatives sont légion.

De récentes obligations législatives donnent de la chair à cette démarche. La loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire hiérarchise les actions : la réduction à la source (éviter le déchet) occupe le premier rang, devant le don puis la valorisation (alimentation animale, compostage ^[1], méthanisation ^[2], etc.).

Ce texte cible en particulier la filière de la distribution, à laquelle sont imposées diverses contraintes. Toutefois, ce secteur n'est responsable que de 5 à 10 % du gâchis alimentaire, contre 15 % pour la restauration et 70 % pour les ménages. Le rôle des collectivités apparaît ainsi primordial en termes d'exemplarité et d'incitation à l'évolution des comportements.

Des cantines-tests

Premier enjeu : réduire le gâchis dans les cantines. La loi de transition énergétique du 17 août 2015 impose à l'Etat et aux collectivités de mettre en place, avant le 1^{er} septembre 2016, « une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion ». L'obligation est certes un peu floue.

A lire aussi

Les quatre axes de la lutte contre le gaspillage alimentaire [3]

Mais l'action des pionniers montre que cette approche, tant éducative qu'environnementale, a aussi des incidences financières concrètes. Ainsi, la ville de Mouans-Sartoux (9000 hab., Alpes-Maritimes) a fait le choix d'un approvisionnement 100 % bio de ses cantines, à prix constant grâce aux économies engendrées par la lutte contre le gaspillage.

Le conseil départemental de l'Isère, qui gère 96 collèges (7 millions de repas par an), a réduit sur plusieurs établissements le poids des pertes de 150 grammes à 90 grammes par repas, à la grande satisfaction des parties prenantes (équipes de cuisine, administratives et éducatives, élèves, etc.). En un an, le gain se chiffre à 1 million d'euros.

Aliments de qualité, bios et locaux

« La dimension très vertueuse de la démarche consiste à réinvestir cet argent dans l'assiette en privilégiant des denrées de qualité, bios et locales », met en avant Régis Albert, conseiller « restauration » à la direction de l'action territoriale et de la démocratie du conseil régional des Pays de la Loire. Depuis 2009, la collectivité a déployé de larges actions de prévention dans ses 112 lycées (10 millions de repas par an). Celles-ci s'inscrivent dans un enjeu de solidarité autour du « bien manger ».

Le travail a porté sur les approvisionnements, la formation des agents, l'évolution des techniques de cuisine (cuisson basse température), le partage d'expérience entre chefs, l'organisation des selfs (pain en fin de chaîne, « salad bar » où l'on choisit ses accompagnements), la vaisselle (assiettes plus petites pour des portions moins copieuses), la sensibilisation des convives (kits de communication, « gâchmètre » ou « gâchipain »), l'installation de tables de tri des déchets alimentaires, etc. « Un très large panel de solutions peut être décliné, en s'adaptant à la situation de chaque établissement », indique Régis Albert.

Pratiques agricoles à revoir

Tous ces exemples montrent que les changements de comportement sont à portée de main en restauration collective. « Il faut maintenant changer de braquet : passer d'actions individuelles à un projet de territoire, plaide Antoine Vernier, chargé de mission à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie [4]. L'objectif est d'entraîner une véritable amélioration de la chaîne de valeur du champ jusqu'à l'assiette, notamment en pesant sur la demande pour faire évoluer les pratiques agricoles. Les collectivités locales sont dans leur rôle lorsqu'elles insufflent de telles dynamiques ».

A lire aussi

Lutte contre le gaspillage alimentaire : les collectivités en première ligne [5]

L'Ademe appuie les collectivités dans cette voie, par le biais d'outils méthodologiques (guide sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective), des aides aux « territoires zéro gaspillage, zéro déchet »... Elle met aussi en place le dispositif dédié « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ».

Un soutien de 750 euros par école et de 1 500 euros par collège sera alloué aux collectivités retenues, qui devront engager 30 % de leurs établissements scolaires dans la réalisation et la mise en œuvre de fiches-actions. L'idée est de démultiplier les exemples, de diffuser les bonnes pratiques, en faisant le lien avec l'alimentation

durable. La sélection des collectivités partenaires par les directions régionales de l'Ademe se poursuivra jusqu'à l'été 2016, pour un démarrage opérationnel en septembre.

Stratégie du don

Toutefois, ce travail sur la restauration collective, même s'il constitue un chantier en soi et un important levier d'inflexion des comportements, ne suffira pas à relever le défi d'une baisse de 50 % des pertes alimentaires d'ici à 2025. Un constat s'impose : les actions individuelles trouvant rapidement leurs limites, il est capital de mettre en mouvement les acteurs de terrain en vue d'une intervention coordonnée.

Il convient ainsi d'engager une réflexion sur la stratégie du don sur le territoire. Alors que 750 000 tonnes de denrées sont jetées chaque année par la distribution, les associations d'aide alimentaire ne parviennent à en récupérer que 100 000 à 200 000 tonnes. « Le potentiel est important, la demande également, mais le taux de captation reste très faible », note Nicolas Roussat, responsable du pôle « déchets » de l'association Amorce [6], qui a publié en décembre 2015 une étude sur les gisements et la gestion des invendus alimentaires.

Manque de moyens

Une explication réside dans le manque de moyens (financiers, humains et organisationnels) des associations. Un accompagnement est indispensable pour amplifier et rationaliser leur activité. D'autant que l'étude d'Amorce montre l'intérêt économique d'amplifier la collecte de ces flux, compte tenu de la valeur des produits remis aux bénéficiaires. Pour cela, il faut mettre tout le monde autour de la table afin d'agir en commun, en actionnant les bons leviers. C'est un rôle assumé, entre autres collectivités, par la communauté d'agglomération Tour(s)plus, engagée dans divers projets pour favoriser le don d'invendus. Une telle approche partenariale est nécessaire pour avancer sur tous les volets de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Une autre voie est envisagée, par exemple, par la communauté d'agglomération du Grand Avignon (15 communes, 183 900 hab.) qui mène, depuis un an, une opération avec la restauration privée, en mettant gratuitement à disposition des convives une « RestObox », boîte cartonnée recueillant les restes de repas à ramener chez soi. Afin de sensibiliser les clients, l'agglomération propose divers supports de communication à la cinquantaine de restaurateurs partenaires (à ce jour). Au plan national, 75 % de la population se dit prête à adopter ce « doggy bag » à la française.

« La valeur que l'on accorde à la nourriture, un levier indispensable »

Antoine Vernier, chargé de mission au service « consommation et prévention » à la direction « économie circulaire et déchets » de l'Ademe

Lutter contre le gâchis alimentaire passe par deux étapes fondamentales : mesurer les pertes et s'interroger collectivement sur la valeur que l'on accorde à l'alimentation. Un site servant 200 jours par an 500 élèves le midi jette l'équivalent de 30 000 euros de nourriture. En restauration collective, on gaspille quatre fois plus qu'au foyer. Redonner de la valeur financière et symbolique à la nourriture est un levier indispensable pour faire adopter de nouveaux comportements. Elever la part de produits bios, par exemple, est une excellente façon de réinvestir les économies issues de la lutte antigaspi.

« Les problèmes logistiques ont été surmontés »

Silvère Guérin, directeur du développement durable à la communauté d'agglomération Tour(s)plus (22 communes, 295 400 hab., Indre-et-Loire)

Avec la ville de Tours, le syndicat Touraine propre et les associations locales d'aide alimentaire, nous avons lancé deux opérations : une camionnette collecte les produits frais de grandes et moyennes surfaces Intra-muros, et une plateforme permet d'entrepôser les fruits et légumes invendus sur un marché de gros. Les résultats vont au-delà de nos espérances. Mais le plus grand succès est d'avoir réussi à faire travailler ensemble les associations. D'ailleurs, maintenant, sur le territoire, une instance de discussion réunit l'ensemble des acteurs de la chaîne : le comité local de lutte contre le gaspillage alimentaire.

REFERENCES

- Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- « Les invendus alimentaires sur deux territoires : gisement et gestion actuelle », étude réalisée par Amorce, décembre 2015

CHIFFRES CLES

Agenda : 15 septembre 2016

Économie Circulaire : ne manquez pas la conférence organisée par la Gazette, avec notamment une intervention sur les outils pour mener une stratégie efficace de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Programme et intervenants

DOSSIER : Lutte contre le gaspillage alimentaire : une opération gagnante pour les collectivités

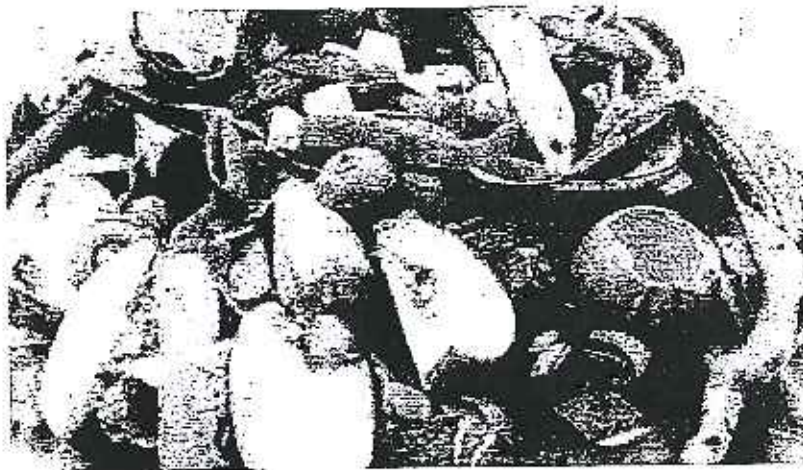
Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/396304/lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire-les-collectivites-en-premiere-ligne/>

DÉCHETS ALIMENTAIRES

Lutte contre le gaspillage alimentaire : les collectivités en première ligne

| Actualité Club Techni.Cités | France | Publié le 22/09/2015 | Mis à jour le 30/05/2016

Faire des économies, aider les plus démunis, éduquer la population à la gestion des déchets... Les enjeux autour du gaspillage alimentaire sont nombreux pour les collectivités locales, alors que la nourriture qui finit à la poubelle doit être divisée par deux d'ici 2025.



[1]

Le Parlement européen a fixé, en janvier 2012, l'objectif d'une division par deux, d'ici à 2025, des quantités de denrées consommables qui échouent à la poubelle. Au retour des vacances, la ministre de l'Écologie Ségolène Royal est donc montée au créneau sur le sujet face à la grande distribution contre le gaspillage alimentaire. Par un amendement [2] à la loi de Transition énergétique, les moyennes et grandes surfaces avalent l'obligation de mettre en place systématiquement une convention entre le magasin et les associations caritatives qui voulaient récupérer des denrées alimentaires peu avant la date limite de consommation (DLC). Cette disposition a néanmoins été retoquée par le Conseil constitutionnel. De plus, la grande distribution n'est responsable directement que de 5 à 10 % du gaspillage alimentaire, contre 15 % pour la restauration et 70% pour les ménages.

Les Français jettent environ 20 kg de nourriture chaque année, dont 7kg de produits encore emballés selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) [3]. Sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, ce sont 140 kg de denrées qui sont perdus. Les collectivités doivent ensuite gérer ces déchets, et leur transformation. Des tentatives de mettre en place la méthanisation [4] ou de compostage [5] ont ainsi vu le jour.

Mieux gérer les cantines

Mais les collectivités sont également à l'origine de certains gâchis, notamment par le biais des cantines scolaires. Un repas à la cantine génère en moyenne 150 g de biodéchets [6] dont 100 g de restes, estime l'Ademe. De nombreuses collectivités ont réduit la quantité de denrées perdues en obligeant dans un premier temps les parents à faire savoir à l'avance quand leurs enfants mangent à la cantine. De quoi éviter de préparer trop de plats qui finissent à la poubelle à la fin du service. Mais certaines cantines sont allées plus loin [7] en réduisant des portions ou en changeant la disposition des lieux : proposer le pain en fin de ligne dans un self évite par exemple que les enfants n'en prennent plus qu'ils ne peuvent en manger.

« Il y a des actions éducatives simples à conduire dans les cantines scolaires, ajoute Guillaume Garot, ancien

ministre délégué à l'Agroalimentaire [8]. Le temps du repas est un moment important : on peut éduquer les élèves sur l'alimentation, l'origine des aliments, les sensibiliser au poids des déchets, valoriser le travail des producteurs et ceux qui cuisinent les plats... Les résultats de telles expériences sont concluants, assure-t-il.

Réduire la nourriture gâchée est nécessaire mais reste insuffisant. Il restera toujours des denrées à la fin des repas. Leur réutilisation est donc un enjeu. C'est en effet une source importante pour les associations caritatives qui redistribuent la nourriture aux plus pauvres. Des partenariats entre des collectivités et ces associations ont été signés pour récupérer des produits encore emballés.

L'aide au plus démunis, via les CCAS

« Les collectivités sont pour nous des partenaires très importants. Les 79 banques alimentaires distribuent près de 15.000 tonnes de denrées via les centres communaux d'action sociale (CCAS). Cela représente 30 millions de repas, soit 15 % des denrées distribuées », explique Jacques Baille, le président des Banques alimentaires [9]. Ce rôle permet aux collectivités de répondre à un besoin social des plus démunis. Le soutien financier offre aux associations des possibilités nouvelles : à Grenoble, grâce au conseil départemental de l'Isère, il sera bientôt possible de distribuer des plats cuisinés à partir de la viande récoltée dans la grande distribution, évitant ainsi de gâcher les denrées.

CHIFFRES CLES

Journées d'étude

Restauration scolaire : Bio, circuits courts, lutte contre le gaspillage : où en êtes-vous ?
14 juin 2016 à Montpellier

DOSSIER : Lutte contre le gaspillage alimentaire : une opération gagnante pour les collectivités

Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/368004/gaspillage-alimentaire-rien-ne-se-fera-si-les-elus-locaux-ne-s'emparent-pas-du-sujet-guillaume-garot/>

DÉCHETS

Gaspillage alimentaire : « Rien ne se fera si les élus locaux ne s'emparent pas du sujet » – Guillaume Garot

1 A la une | A la une | Actualité Cités Techno | Chés | France | Publié le 26/08/2015 | Mis à jour le 16/11/2015

Alors que chaque Français gâche entre 20 et 30 kg de nourriture chaque année, Ségolène Royal a décidé de mettre la lutte contre le gaspillage alimentaire au cœur de son action, en cette rentrée. Guillaume Garot, ancien ministre délégué à l'Agroalimentaire et auteur d'un rapport rendu en avril 2015 sur le sujet, met en avant le rôle des collectivités territoriales pour réduire le gâchis.



[1]

Pourquoi la question de la lutte contre le gaspillage alimentaire est-elle si importante ?

En France, chaque personne gâche entre 20 et 30 kg de nourriture, soit environ 100 euros par an. Si on prend en compte toute la chaîne alimentaire, cela représente 160 euros par Français. Il faut une vraie prise de conscience : nous n'avons qu'une seule planète, on ne peut pas la gâcher. Alors que la Cop 21 se prépare [2], l'enjeu écologique est évident : le gaspillage alimentaire est le 3^{ème} émetteur mondial de gaz à effet de serre après la Chine et les Etats-Unis. Au niveau mondial, un tiers de la production alimentaire est gâchée : majoritairement au stade de la production dans les pays en développement et au stade de la consommation dans les pays développés.

L'amendement concernant le gaspillage alimentaire dans la loi sur la transition énergétique a été retoqué [3] par le Conseil constitutionnel. Que va-t-il se passer maintenant ?

Il faut repartir de l'avant. Je déposerai donc une proposition de loi qui reprendra, mot pour mot, les dispositions invalidées par le Conseil constitutionnel pour les représenter le plus rapidement possible. L'amendement a été censuré pour une raison de procédure : il aurait dû être présenté aux parlementaires dès le premier examen du texte, pas en deuxième lecture. Le fond n'est pas remis en cause et il avait été adopté à l'unanimité. La discussion a déjà eu lieu, le texte est connu de tous, je n'ai pas de doute sur son adoption. La seule question est le tempo de sa présentation au Parlement.

Même sans texte législatif, que peuvent dès à présent faire les collectivités locales pour lutter contre le gaspillage alimentaire ?

On a besoin les uns des autres, la lutte contre le gaspillage ne marchera pas si l'Etat agit seul ou si les collectivités sont seules. Il faut que les uns démultiplient les efforts des autres. Un cadre légal national est donc nécessaire mais rien ne se fera en profondeur si les élus locaux ne s'emparent pas du sujet. Quand on est maire, on a la responsabilité de la restauration scolaire dans les écoles, comme les départements l'ont pour les collèges et les régions pour les lycées. Il y a des actions éducatives simples à conduire dans les cantines scolaires. Le temps du repas est un moment important : on peut éduquer les élèves sur l'alimentation, l'origine des aliments, les sensibiliser au poids des déchets, valoriser le travail des producteurs et ceux qui cuisinent les plats... Chaque fois que ce travail a été fait, les résultats ont été rapides et tangibles.

Le rôle des collectivités est donc principalement dans l'éducation ?

Educatif au sens large : l'éducation et la formation. Il faut mobiliser les agents qui relèvent des collectivités dans les écoles. La formation de ces professionnels est donc décisive : plus de qualité dans les assiettes, c'est moins de gaspillage. Au final, ce sont des économies réalisées. Par exemple au collège Alain-Gerbaut, à Laval (Mayenne), le gestionnaire et le chef cuisinier ont travaillé ensemble : les repas sont excellents donc il y a moins de déchets, quasiment tout est consommé, et à des coûts raisonnables.

Cela sera-t-il suffisant ?

La lutte contre le gaspillage va bien au-delà. C'est un lien entre les distributeurs et les associations de solidarité, ou directement entre les industries agro-alimentaires et ces associations... Il faut aussi penser à d'autres formes de valorisation comme l'alimentation des animaux ou la réutilisation des déchets pour créer de l'énergie. Il faut donc construire localement une économie circulaire. Pour la méthanisation [4], des liens doivent être organisés et structurés : la volonté politique est indispensable. Dans mon rapport rendu au Premier ministre en avril [2015], je propose des assises territoriales contre le gaspillage pour mobiliser tous les acteurs concernés : élus, associations, restauration collective ou commerciale... En Basse-Normandie, Regal (Réseau d'évitement contre le gaspillage alimentaire) [5] qui regroupe différents partenaires [des représentants de l'ADEME⁽¹⁾ [6], de la DRAAF⁽²⁾ [7], de la DREAL [8] [3] [9], de l'ANEA⁽⁴⁾ [10], du CREPAN⁽⁵⁾ [11], du CTCRC⁽⁶⁾ [12], du GRAINE⁽⁷⁾ [13] et des Banques alimentaires] permet de mettre en place des actions très concrètes : ils ont par exemple publié des guides [14] pour aider les acteurs du secteur à être plus efficaces.

POUR ALLER PLUS LOIN

Nos articles :

- Un volet « gaspillage alimentaire » dans la loi sur la transition énergétique
- Journée nationale contre le gaspillage alimentaire : une trop faible mobilisation locale

Nos journées d'étude :

Restauration scolaire : Bio, circuits courts, lutte contre le gaspillage : où en êtes-vous ?
3 décembre 2015 à Paris

DOSSIER : Lutte contre le gaspillage alimentaire : une opération gagnante pour les collectivités
Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/391677/banques-alimentaires-le-lien-avec-les-collectivites-est-essentiel/>

DÉCHETS

Banques alimentaires : « Le lien avec les collectivités est essentiel »

| Actualité Club Techni.Cités | France | Publié le 10/09/2015 | Mis à jour le 16/11/2015

Dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, les collectivités locales sont "des partenaires très importants", affirme Jacques Baillet, le président du réseau des Banques alimentaires.



[1]

Regrettez-vous la censure par le Conseil constitutionnel de l'amendement contre le gaspillage alimentaire du texte sur la Transition énergétique ?

De façon pratico-pratique, la censure du Conseil constitutionnel ne change rien. La grande distribution est notre principal donneur. En 2014, sur 100.000 tonnes distribuées, 35.000 proviennent de la grande distribution. C'était en augmentation de 10% par rapport à 2013. Et, sur les six premiers mois de l'année 2015, les dons de la grande distribution ont augmenté de 10% par rapport à la même période de 2014. Le partenariat que nous avons avec la grande distribution est donc stratégique.

La proposition de loi qui doit être portée par Guillaume Garot [2], reprenant le texte censuré par le Conseil constitutionnel est-elle du coup importante pour vous ?

L'apport de ce texte est qu'il renforce l'intérêt sur le gaspillage alimentaire. Ce qui a été fait, la convention signée entre la grande distribution et la ministre de l'Environnement Ségolène Royal, est une bonne façon de rebondir après l'échec de l'amendement. Mais si on accroît le produit de la collecte, il va falloir plus de gens et des moyens supplémentaires pour ramasser les denrées. Il faut, avec tous les acteurs, se donner un moyen et définir les moyens que l'on met.

Parmi ces acteurs, quelle place occupent les collectivités locales ?

Les collectivités sont pour nous des partenaires très importants. D'abord car les 79 banques alimentaires distribuent près de 15.000 tonnes de denrées via les Centres communaux d'action sociale (CCAS). Cela représente 30 millions de repas, soit 15% des denrées distribuées. Institutionnellement, les collectivités territoriales sont des partenaires, le lien est essentiel.

Nous développons aussi des partenariats financiers avec les collectivités : conseils départementaux, villes et certaines régions supportent l'action des banques alimentaires. Beaucoup de collectivités voient l'importance de l'accompagnement alimentaire. Malgré les contraintes budgétaires sérieuses actuellement, l'aide qui est versée

est sacralisée. Notre mode d'intervention est extrêmement efficace. Nous n'achetons aucune denrée et nous travaillons majoritairement avec des bénévoles. L'argent donné nous sert à acheter des camions et camions frigorifiques, payer pour les locaux, le fioul... Lorsqu'on met 1 euro dans les banques alimentaires, ça permet donc de distribuer 8 euros de marchandises. Il est beaucoup plus efficace de donner 10 euros à une banque alimentaire qu'à un bénéficiaire. Dans un monde financièrement tendu, c'est très parlant et efficace en matière de gestion des deniers publics.

Comment aider les collectivités territoriales à moins gaspiller ?

Nous avons des partenariats sur la pédagogie à faire auprès des enfants et adolescents. Nous avons l'agrément « d'association éducative complémentaire de l'enseignement public », accordé par le ministère de l'Éducation nationale. Cela nous permet d'aller dans les écoles pour donner des conseils sur la nutrition et comment éviter le gaspillage. Sur ce dernier point, il y a un besoin d'éducation du consommateur et plus on s'y prend en amont, mieux c'est.

Il y a également un glissement de lutte contre le gaspillage alimentaire au niveau des cantines des collectivités territoriales : aussi bien au niveau scolaire que dans les cantines pour les fonctionnaires territoriaux. C'est une source de denrées qu'il faut pouvoir récupérer. Pour cela, il faut prendre les choses le plus en amont possible : dans le cahier des charges, lorsque la collectivité choisit son prestataire, il faut éviter de surproduire et ensuite prévoir de récupérer les denrées qui sont excédentaires.

POUR ALLER PLUS LOIN

Nos articles :

Gaspillage alimentaire : « Rien ne se fera si les élus locaux ne s'emparent pas du sujet » – Guillaume Garot

Nos journées d'étude :

Restauration scolaire : Bio, circuits courts, lutte contre le gaspillage : où en êtes-vous ?
3 décembre 2015 à Paris

DOSSIER : Lutte contre le gaspillage alimentaire : une opération gagnante pour les collectivités

Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/395346/gaspillage-alimentaire-faire-des-plats-prepares-pour-ne-pas-gacher-la-viande/>

DÉCHETS ALIMENTAIRES

Gaspillage alimentaire : faire des plats préparés pour ne pas gâcher la viande

| Réglons | Publié le 16/09/2015 | Mis à jour le 16/11/2015

Pour récupérer davantage de viande à redistribuer aux démunis, la banque alimentaire de l'Isère se lance dans un programme de préparation de plats cuisinés. L'objectif est d'utiliser 200kg de viande pour faire 1200 barquettes par jour.



[1]

Bernard Perry, président de la Banque alimentaire de l'Isère et Pierre Pavy, restaurateur grenoblois, deux des instigateurs du projet « 3 étoiles solidaires ».

« C'est un projet innovant qu'on va s'efforcer de développer ailleurs », annonce Jacques Baillet, le président national des Banques alimentaires [2]. Et pourtant, le projet grenoblois « 3 étoiles solidaires », s'il est sur les rails depuis près de trois ans, n'est toujours pas officiellement lancé ! Mais à partir du 1^{er} octobre, la Banque alimentaire de l'Isère ne se contentera plus de ramasser, chaque matin, les denrées que lui donnent les grandes et moyennes surfaces, elle passera à la transformation de la viande pour en faire des plats préparés.

« Depuis 30 ans, tous les matins, des bénévoles font le tour pour récolter des denrées périssables : fruits, légumes, pains et viennoiseries, produits laitiers et carnés », explique Bernard Perry, le président de la Banque alimentaire de l'Isère. Ces derniers ont une durée de vie courte, avec une date limite de consommation (DLC) à 2-3 jours maximum. « Pour les redistribuer, on a des difficultés », reconnaît-il. Il faut en effet récolter la viande, la trier, et la renvoyer vers les associations qui la distribuent aux démunis : cela prend au mieux 24 heures. Impossible donc de prendre la viande avec une DLC du jour et une partie des produits récoltés est perdue entre la récolte et la distribution. « On se prive aussi de quelques fournisseurs qui pourraient donner de la viande mais à la découpe » que, jusqu'à présent, l'association n'avait pas les moyens de transformer.

Un vrai gâchis de nourriture, inacceptable pour les bénévoles de la Banque alimentaire. Un projet naît donc fin 2012 : « Avec un restaurateur, on a décidé de récupérer la viande jusqu'au jour de date limite de consommation, de la cuisiner le jour même pour en faire des plats cuisinés. » Et ainsi gagner cinq jours de consommation, le temps de redistribuer les plats.

Partenariat avec le conseil départemental

Le but est de transformer 200 kg de viande par jour pour en faire 1200 portions de plats cuisinés, 200 jours par

an. Mais pour cela il faut une « installation conséquente », selon les termes du président isérois. Mi-2014, une discussion est ouverte avec le conseil départemental qui propose l'utilisation de la cuisine du collège Marc Sangnier de Seyssins, à proximité de Grenoble. Avec un passage en cuisine centrale, ces locaux sont sous-utilisés; ne servant plus qu'à réchauffer des plats préparés ailleurs. « Le conseil départemental a proposé une étude de faisabilité pour voir s'il était possible de couper la cuisine en deux entre les besoins pour le collège et l'utilisation que nous en ferions. » Possible mais avec des travaux importants à la charge de la Banque alimentaire : « Vu la qualité de l'outil final, sur le long terme, on s'est dit "On y va !" »

Le départ sera donné le 1^{er} octobre. "Dès le 5, on produira des plats cuisinés". Pour préparer la viande et l'accompagnement, il va falloir des petites mains. Le restaurateur Pierre Pavy mettra à disposition des apprentis, l'Institut des Métiers et des Techniques de Grenoble (IMT) des élèves encadrés par un professeur, deux demi-journées par semaine. Enfin des bénévoles seront formés par l'ancien chef de cuisine de la ville de Grenoble. De quoi, en six mois, arriver à l'objectif des 200 kg de viande traités chaque jour.

Et après, pas question de s'arrêter à la viande. Bernard Perry pense déjà à la réalisation de confitures avec les fruits abîmés, quand le projet actuel sera rôdé. "Il y aura de la place dans la cuisine, on pourra y réfléchir !"

POUR ALLER PLUS LOIN

Journée d'étude

Restauration scolaire : Bio, circuits courts, lutte contre le gaspillage : où en êtes-vous ?

3 décembre 2015 à Paris

DOSSIER : Lutte contre le gaspillage alimentaire : une opération gagnante pour les collectivités

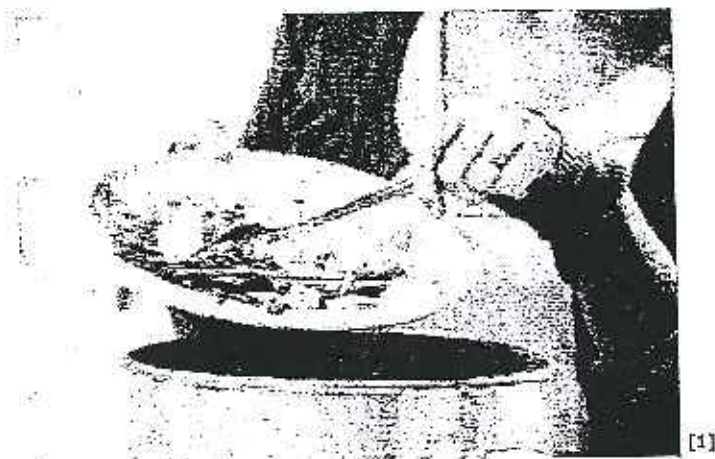
Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/392084/gaspillage-alimentaire-les-collectivites-cherchent-la-recette-pour-jeter-moins/>

DÉCHETS ALIMENTAIRES

Gaspillage alimentaire : les collectivités cherchent la recette pour jeter moins

Isabelle Verbaere | Actualité Club Techn.Cités | France | Publié le 16/09/2015 | Mis à jour le 16/11/2015

Le ministre chargé de l'Agroalimentaire a présenté, en juin 2014, un pacte contre le gaspillage. Les collectivités ont déjà pris la mesure de l'enjeu, par le biais de leurs politiques de gestion des déchets ou de maîtrise de l'énergie et de limitation des rejets de gaz à effet de serre.



[1]

En Europe, 2014 sera l'année de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le Parlement européen a fixé, en janvier 2012, l'objectif d'une division par deux, d'ici à 2025, des quantités de denrées consommables qui échouent à la poubelle. Une ambition reprise en France dans le pacte national contre le gaspillage alimentaire qu'a présenté, en juin dernier, le ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire. Guillaume Garot avait alors détaillé les onze mesures, en présence de l'ensemble des maillons de la chaîne (production, distribution, consommation), notamment des collectivités locales. Mais nombre d'entre elles n'ont pas attendu ce pacte pour se saisir du dossier.

La faute du voisin

Certaines collectivités ont pris la mesure de l'enjeu à l'occasion de l'élaboration de leur plan climat [2]-énergie territorial. « Le gaspillage alimentaire entraîne une perte de ressources (eau, énergie, surfaces agricoles, etc.) et des émissions de gaz à effet de serre », rappelle Raphaël Guastavi, adjoint au chef du service de prévention et gestion des déchets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe [3]). D'autres en ont fait un axe d'action majeur de leur programme local de prévention des déchets, instauré par la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009. C'est le cas du conseil général de la Gironde (1,45 million d'hab.), qui travaille sur le sujet depuis 2010. « A l'époque, nous avions évalué à près de 6 millions d'euros par an le coût du gaspillage alimentaire (collecte et traitement des déchets) dans le département, indique Laurent Salaün, animateur du plan départemental des déchets. Et à 4,5 tonnes équivalent-CO2 les émissions associées à chaque tonne d'aliments jetés. »

Au niveau national, l'Ademe estime que le gaspillage alimentaire pèse 20 kg par an et par habitant, dont 7 kg de produits encore emballés. Pour les Français, ces pertes sont avant tout le fait du voisin : deux tiers d'entre eux estiment se situer en dessous des chiffres de l'Ademe, selon une étude réalisée par TNS Sofres en avril 2012. La sensibilisation des particuliers apparaît donc comme cruciale.

En 2011, la Gironde a consacré 100 000 euros à une importante campagne de communication (affichage, spots radio, animations dans des grandes surfaces, etc.), mettant en avant le coût du gâchis, soit 500 euros par foyer et par an. Afin d'entretenir la mobilisation, le conseil général s'est doté de modules de sensibilisation ludiques sur le thème « mes repas sans gaspillage », prêtés comme support d'animation locale à des structures chargées de la collecte et du traitement des déchets. Une équipe d'animateurs mandatée par le département intervient également. In fine, 2 900 personnes ont été touchées en 2012.

La communauté de communes de Haute Cornouaille (Finistère, 11 communes, 14 900 hab.) s'est appuyée sur l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) pour organiser un atelier sur le gaspillage alimentaire, à l'occasion de la dernière Semaine européenne de réduction des déchets, en novembre 2012. Une quinzaine de personnes y ont pris part, soit l'effectif maximum pour une session où les participants apprennent notamment à cuisiner des restes.

Un cercle vertueux

Mais c'est dans la restauration collective que la lutte contre le gaspillage alimentaire est la plus avancée. L'obligation de tri et de valorisation, imposée aux gros producteurs de biodéchets^[4] par la loi « Grenelle 2 » du 10 juillet 2010, a stimulé les initiatives des collectivités. Un repas à la cantine génère en moyenne 150 g de biodéchets dont 100 g de restes, estime l'Ademe. L'enjeu est aussi financier. Le conseil général de la Gironde a ainsi évalué que, « sur un montant global annuel de 57 millions d'euros d'achats alimentaires (pour 103 collèges), 3 millions vont directement à la poubelle, selon Laurent Salaün. Diminuer ce gâchis permet de dégager des ressources afin d'améliorer la qualité des repas et... réduire le gaspillage ». Pour que ce cercle vertueux puisse s'engendrer, une première étape s'impose : la prise de conscience des volumes jetés, qui commence par le tri et la mesure des restes.

Dès lors, une multitude d'initiatives peuvent être prises, dès le stade de la commande. Afin d'améliorer le ratio repas consommés / repas préparés, de nombreux services de restauration scolaire n'appliquent plus le principe de « table ouverte » et prennent des inscriptions à l'année. Certaines recourent à des logiciels d'optimisation des réservations, qui permettent d'ajuster au plus près les quantités commandées. La préparation des aliments en flux tendu aide aussi à coller aux besoins. « Poissons, grillades, féculents, légumes surgelés : les plats sont cuisinés sur place à la demande, selon l'appétit des enfants, auxquels nous proposons deux tailles de portion pour les entrées et les fromages », expose Gilles Pérole, maire adjoint chargé de l'éducation à Mouans-Sartoux (10 200 hab., Alpes-Maritimes). Il poursuit : « Nous analysons par ailleurs les restes en continu, afin de modifier les recettes et d'ajuster les quantités. » Cette stratégie a permis de réduire de plus de 75 % le gaspillage alimentaire entre 2010 et 2013 : les quantités sont passées de 35 à 8 kg par an et par enfant.

Des mesures de bon sens

Autre facteur de modération : la disposition des plats. L'exemple du pain est un grand classique. « Il est le plus souvent proposé en début de ligne de self, constate Christophe Hébert, président de l'Association nationale des directeurs de restauration collective [Agores] et responsable de la restauration municipale à Harfleur (8 200 hab., Seine-Maritime). Les élèves en prennent trop et, finalement, en jettent. Proposer le pain en fin de ligne relève du bon sens. »

La sensibilisation des élèves porte ses fruits. A la demande du conseil général des Bouches-du-Rhône (1,97 million d'hab.), l'association « De mon assiette à notre planète » est intervenue dans plus d'une centaine de collèges entre 2006 et 2010. Les quantités d'aliments non consommés y ont chuté de 230 g à 160 g par convive (moins 30 %).

Enfin, les aliments dédaignés par les convives peuvent être donnés aux plus démunis (lire l'exemple du 19^e arrondissement de Paris, ci-dessous^[5]). Toutefois, la plupart des collectivités hésitent à le faire de peur que leur responsabilité ne soit engagée en cas de problèmes sanitaires ultérieurs. « Pour lever ces réticences, il est essentiel que l'Etat fournisse des outils réglementaires simples qui sécurisent le don », insiste Laurent Salaün. A

Angers (147 800 hab., Maine-et-Loire), l'Eparc (établissement de restauration scolaire créé en 1981 par la ville) donne chaque année à la Banque alimentaire 4 à 8 tonnes d'aliments récupérés dans 14 cantines. « La convention que nous avons signée avec l'association dégage la collectivité de toute responsabilité, dès lors que le bordereau de prise en charge des aliments est signé par les bénévoles, précise Inès Tomé, directrice de l'établissement municipal. Par ailleurs les produits redistribués (fruits, yaourts, fromages ou gâteaux emballés) présentent très peu de risques sanitaires. »

Certaines collectivités ont opté pour la redistribution des invendus des commerces dans le cadre de l'aide alimentaire. En 2012, le centre communal d'action sociale de La Ciotat (33 800 hab., Bouches-du-Rhône) a ainsi remis 30 000 kg de fruits, légumes, viandes et plats cuisinés, collectés notamment auprès de deux grandes surfaces (Carrefour et Casino). « Ces produits sont mis à disposition dans le cadre d'un marché solidaire instauré en 2010, en partenariat avec la caisse d'allocations familiales, la Croix-Rouge, L'Entraide protestante, le Secours catholique et le Secours populaire, détaille Joséphine Plamberck, directrice du CCAS. En trois ans, 107 ménages en ont bénéficié. »

Des clauses obligatoires dans les marchés publics

La quatrième des onze mesures du pacte national contre le gaspillage alimentaire [6] - présenté en juin 2014 par le ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire, Guillaume Garot - porte sur les marchés publics de la restauration collective. Elle prévoit l'introduction, d'ici à 2014, de clauses qui pourront concerner les processus de préparation des repas et la sensibilisation des clients et des équipes. L'Etat prendra les dispositions réglementaires nécessaires, par convention avec les différents acteurs, ainsi que législatives, le cas échéant. Or « les collectivités ont déjà le droit d'incorporer ce genre de clause dans leur cahier des charges, relève Annick Aguado, responsable des marchés publics du conseil général de l'Ardèche [315 100 hab.]. Une obligation porterait atteinte à notre liberté contractuelle et serait, à mon sens, inconstitutionnelle. » Annick Aguado range au rayon des fausses bonnes solutions une clause sur la fourniture de portions adaptées au nombre de convives : « Les petites portions reviennent plus cher et génèrent davantage de déchets d'emballage. »

Dans le XIX^e arrondissement de Paris, des fruits et légumes donnés en fin de marché

Le marché de Joinville, dans le XIX^e arrondissement de Paris, produit 1 000 tonnes de déchets par an, dont un tiers de biodéchets. Une soixantaine de commerçants y travaillent. Depuis le mois de septembre 2014, la mairie a mis en place un dispositif de redistribution de fruits et légumes trop abîmés pour être vendus mais consommables, en partenariat avec l'association « La Tente des glaneurs ». Les produits sont collectés auprès des commerçants, avant d'être donnés à des personnes dont certaines les récupéraient avant dans les poubelles. La redistribution débute à la fin du marché pour ne pas concurrencer les commerçants, sous une tente aménagée à cet effet. Les fruits et légumes qui ne sont plus mangeables sont collectés à part. « Cette démarche permet à la fois de réduire le gaspillage alimentaire et le volume de déchets, et d'apporter une aide alimentaire à des personnes en difficulté, souligne François Dagnaud, maire du XIX^e arrondissement de Paris et président de l'agence métropolitaine des déchets ménagers (Syctom). Si l'expérience, qui devrait durer jusqu'en décembre, s'avère concluante, elle pourrait être étendue à d'autres marchés alimentaires de la capitale. » Le coût pour la mairie s'élève à 3 800 euros sous la forme de matériel (tente, stand...).

En Gironde, le secteur caritatif assume la responsabilité

La cuisine centrale du syndicat intercommunal de restauration collective (Sirec) de Canon-Floirac, qui regroupe les deux

communes, prépare 3 500 repas par jour, distribués en l'absence de froid dans les deux communes, principalement à des écoles et des foyers pour personnes âgées. En 2008, Cenon fait le choix de donner les repas excédentaires. Début 2009, le Sirec signe une convention avec la Banque alimentaire, qui s'engage à ce que les aliments (crudités, plats préparés, desserts lactés) soient transportés dans un camion frigorifique et réceptionnés par une personne bénévole qualifiée en sécurité et hygiène alimentaires. L'association est contactée lorsqu'il reste des repas, qu'elle collecte le jour même ou le lendemain, ce qui est possible car leur date limite de consommation est de trois jours. « Le bénévole vérifie et note les températures des frigos et contrôle les DLC, détaille Emmanuel Pardo, directeur du Sirec. Il signe ensuite le document de décharge, qui libère la collectivité de sa responsabilité sur les repas. La Banque alimentaire prend dès lors en charge leur traçabilité et assure leur redistribution à d'autres associations. » En moyenne, 18 repas sont ainsi donnés chaque jour, évitant la production de 300 kilos de biodéchets chaque mois.

Publié dans la Gazette des communes du 30 septembre 2014

POUR ALLER PLUS LOIN

Journée d'étude

Restauration scolaire : Bio, circuits courts, lutte contre le gaspillage : où en êtes-vous ?
3 décembre 2015 à Paris

DOSSIER : Lutte contre le gaspillage alimentaire : une opération gagnante pour les collectivités

Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/392112/dans-le-morbihan-un-engagement-au-long-cours-contre-le-gaspillage-alimentaire/>

DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans le Morbihan, un engagement au long cours contre le gaspillage alimentaire

| Actualité Club TechnoCités | Régions | Publié le 14/09/2015 | Mis à jour le 16/11/2015

Dans le cadre de son plan départemental de prévention des déchets 2009-2014, le conseil général du Morbihan mène, depuis 2013, une campagne contre le gaspillage alimentaire.



[1]

En amont de l'opération, Clotilde Fortin, chargée de prévention et de gestion des déchets au conseil général, a rassemblé les chargés de prévention des collectivités du Morbihan, « pour que chacun ait les mêmes arguments et chiffres, et soit formé sur les modalités de conservation des aliments ». Une campagne d'affichage (10 000 euros) et une vingtaine d'animations ont eu lieu dans le département, notamment lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2013. Cinq opérations de pesée ont aussi été menées, complétées par des formations régulières dédiées aux chefs de cuisine des 42 collèges du Morbihan.

Séances cinéma

Lors d'une dizaine d'ateliers, des chefs ont montré comment cuisiner les restes : vert de poireau pour une sauce, pelures de pommes de terre en chips, etc. Quant aux cinq projections de films avec des cinémas partenaires, « les séances ont été efficaces lorsqu'elles étaient suivies d'un débat avec des personnes associées (Croix-Rouge, Restos du cœur, supermarchés, etc.) » note Clotilde Fortin.

Par ailleurs, la charte départementale signée en 2006 par six enseignes de grandes et moyennes surfaces les invite à réduire le gaspillage alimentaire. « Nous allons les informer sur les résultats du programme européen Green Cook : fabriquer des smoothies à partir de fruits abîmés ou des puddings à partir de viennoiseries, cela fonctionne déjà ailleurs », indique Clotilde Fortin, qui souhaite « que se développent les zones dédiées aux produits en limites de dates dans leurs rayons, application informatique à l'appui ».

Des collèges en pointe

Cinq opérations de pesée des restes alimentaires ont eu lieu en 2013 dans les établissements scolaires du Morbihan. A l'« écocollège » Jean-Corentin - Carré au Faouët, « nous proposons différentes tailles de portion pour les entrées et le plat principal, des pains individuels et nous récupérons les fruits entiers non consommés ».

explique la gestionnaire Christine Roussel. En aval, comme à Plouay, les biodéchets [2], issus de la cantine et mis en composteurs, servent aux espaces verts du collège, au personnel ou parents d'élèves. Le conseil général va, lui, élaborer en 2014-2015, avec deux collèges pilotes (à Vannes et à Pontivy) et un prestataire, une méthodologie duplicable. « Dès que vous diminuez la communication, les résultats baissent », prévient Christine Roussel.

Article publié dans la Gazette des communes du 22 septembre 2014

POUR ALLER PLUS LOIN

Journée d'étude

Restauration scolaire : Bio, circuits courts, lutte contre le gaspillage : où en êtes-vous ?
3 décembre 2015 à Paris

(rédaction d'un note
rédacteur externe) -

Les Français jettent entre 20 et 30 kg de nourriture chaque année. Sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, ce sont 140kg qui sont perdus. "Rien ne se fera si les élus locaux ne s'emparent pas du sujet", assure Guillaume Garot, ancien ministre délégué à l'Agroalimentaire et auteur d'un rapport rendu en avril 2015 sur le sujet.

En effet, les collectivités locales aussi gaspillent, notamment dans les services de restauration scolaire.

Des expérimentations ont été mises en place dans plusieurs territoires pour réduire le gaspillage et éduquer les enfants à faire plus attention.

Aujourd'hui, la réutilisation des restes, par la redistribution des denrées aux associations ou la méthanisation est progressivement mise en place.

A l'aide des documents ci-joints, il vous revient de faire le point sur les enjeux, et les trucs et astuces pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Proposition de corrigé :

- I. Les différents enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - A. Enjeu écologique / impact environnemental
 - B. Enjeu économique / Impact financier
 - C. Enjeu social / de solidarité
 - D. Enjeux éducatif et politique

- II. Les moyens d'actions à mettre en place
 - A. Mesures préventives et de sensibilisation
 - B. Valorisation des déchets et denrées alimentaires
 - C. Réinvestissement des économies réalisées

**CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE**



**EPREUVE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS GENERALES
SPECIALITE ADMINISTRATION GENERALE**

DUREE : 3 HEURES

COEF : 3

SUJET

Question 1 : Peut-on intégrer la culture de performance dans la fonction publique ? (7 points)

Question 2 : L'école publique peut-elle dispenser une éducation morale ? (7 points)

Question 3 : Le vieillissement de la population, quels enjeux pour les pouvoirs publics ? (6 points)

Concours externe rédacteur du cadre d'administration générale de Nouvelle-Calédonie

REPONSES 3 À 5 QUESTIONS : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DUREE DE L'EPREUVE : 3H

SUJET

Question 1 : Peut-on intégrer la culture de performance dans la fonction publique? (7 points)

Question 2 : L'école publique peut-elle dispenser une éducation morale ? (7 points)

Question 3 : Le vieillissement de la population, quels enjeux pour les pouvoirs publics ? (6 points)

Proposition de correction

Question 1 : Peut-on intégrer la culture de performance dans la fonction publique? (7 points)

Introduction

La culture de performance a été introduite dans le secteur public dans le cadre d'une réforme en profondeur de l'État.

Cette notion de culture de performance est associée à une logique de résultats et s'appuie sur des modes de gestion employés par les entreprises privées.

En France, la dette publique représente environ 1 100 milliards d'euros. On assiste aujourd'hui à une volonté ferme de nos dirigeants politiques de réduire les dépenses publiques, en diminuant de manière conséquente le nombre de fonctionnaires. Certains analystes estiment que la France comptabilise 20 à 30 % d'emplois publics de plus que des pays comparables. On compte environ 5,7 millions d'agents de la fonction publique dans notre pays. Fort de ce constat, le contribuable est en droit de savoir comment est géré le service public.

Cette nouvelle donne qui introduit la culture de performance dans le service public se heurte à des inerties, voire à des réticences, chez les agents comme chez les responsables du dialogue social. Concilier service public et culture de performance est pourtant devenu une obligation dans le cadre de l'harmonisation des politiques européennes.

Il convient donc de se demander quelle marge d'évolution a le service public en France et comment peut s'intégrer cette culture de performance, bien connue dans le secteur privé.

Le candidat pourra dans une 1^{ère} partie montrer comment il convient désormais de considérer que la culture de performance constitue une nouvelle logique de gestion et de nouveaux enjeux de la fonction publique (I). Il pourra s'interroger dans une seconde partie sur les réussites et les freins de la culture de performance au sein des administrations (II).

1- La culture de performance : une nouvelle logique de gestion et de nouveaux enjeux pour la fonction publique

A- Une nouvelle logique de gestion publique

- La culture de performance est un terme essentiellement utilisé dans les entreprises privées. Elle vise à rendre l'acteur économique plus responsable et plus motivé en fixant des objectifs et en évaluant leur atteinte.

- Transposition de cette notion dans le service public : apparition d'une logique de résultats : il s'agit de responsabiliser les agents sur les résultats attendus. Exemple :
- Exemple de la LOLF : mise en place une gestion plus démocratique et plus performante au bénéfice de tous. Le budget de l'État est ainsi contrôlé de manière fine par les élus aidés par la Cour des comptes.
- Responsabiliser les *managers* du service public en leur donnant une plus grande liberté de gestion et en attendant en retour un engagement sur les objectifs de performance.
- Cette nouvelle gestion du service public doit permettre aux administrations de rendre de meilleurs services aux usagers.

B- De nouveaux enjeux pour la fonction publique

- Redéfinition des services rendus au public sur le plan territorial : c'est le cas dans le secteur de la santé avec la fermeture d'hôpitaux ou de maternités dans certaines villes moyennes. C'est cette même logique qui a conduit la ministre de la Justice à redessiner la carte judiciaire en fermant un nombre important de tribunaux, ou le ministre de la Défense à restructurer la carte militaire.
- Réflexion sur la mise en place d'une rémunération au mérite.
- On voit bien que l'introduction de la culture de performance dans les services publics a des incidences certaines sur le service rendu au citoyen, mais aussi sur la gestion des agents de ces administrations.

2- Les réussites et les freins de la culture de performance au sein des administrations

A- Les réussites

- L'introduction de la culture de performance au sein du service public a permis d'améliorer l'image de l'administration et de rendre le service public plus efficace.
- La culture de performance permet de motiver les agents de la fonction publique, en proposant par exemple des primes quand les objectifs fixés sont atteints.

- La culture de performance a permis de diminuer la charge de l'État qui a réduit de manière conséquente le nombre de fonctionnaires. Ce mouvement se poursuit avec le non-remplacement des agents qui partent en retraite.

B- Les freins

- La crainte d'une dégradation du service rendu à l'utilisateur (fermeture de certains sites non rentables,
- Les risques de mettre à mal le principe d'égalité et d'accessibilités des services rendus à l'utilisateur (regroupement de certaines structures entraînant une moins grande disponibilité du service public pour l'utilisateur)
- Les freins culturels sur la mise en place d'une rémunération au mérite : une culture de l'objectif et de l'évaluation nécessitant une conduite du changement dans la fonction RH, auprès des managers, des agents et des partenaires sociaux.

Conclusion

Il semble possible de concilier service public et culture de performance. Celle-ci a incontestablement changé l'administration et surtout les entreprises liées au service public. Ce mouvement participe d'une rénovation et d'une modernisation du service public ainsi que d'une meilleure utilisation des fonds de l'État. Pourtant, ce changement de culture est loin d'être acquis. La rémunération au mérite des fonctionnaires a beaucoup de mal à être mise en œuvre face à la réticence de certains corps. La culture de la performance ne doit surtout pas entamer la fonction première du service public qui est la satisfaction de l'intérêt général.

Question 2 : L'école publique peut-elle dispenser une éducation morale ? (7 points)

Introduction

Longtemps considérée comme le domaine réservé de la famille, l'éducation est devenue à l'époque contemporaine une affaire sociale, politique et institutionnelle. Le pouvoir politique a contribué à cette évolution dans notre pays en substituant au ministère de « l'Instruction publique » celui de « l'Éducation nationale », élevant ainsi la question de l'éducation au rang de priorité non plus parentale, mais universelle.

On assiste depuis les dernières années à une attente renforcée de l'école dans sa mission de transmission de la morale, de la citoyenneté voire des grands principes de la république.

Le candidat pourra dans une 1^{ère} partie démontrer en quoi il s'agit ici d'une mission « traditionnelle » de l'école puis dans une seconde partie mettre en exergue les limites à une instruction de la morale uniquement par l'école.

1 – L'école au centre de l'éducation morale

A- L'éducation morale : un défi renforcé dans le cadre des missions de l'école

- Le système d'enseignement français est fondé sur cinq grands principes : la liberté de l'enseignement, la gratuité, la neutralité, la laïcité et l'obligation scolaire. Ces valeurs de l'enseignement public, posées par la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Églises et de l'État, sont réaffirmées par la mise en œuvre d'une réelle pédagogie de la laïcité à l'école.
- Au-delà de ces principes, l'École de la République est également le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté et du "vivre ensemble", capable de former des citoyens éclairés, de transmettre et de faire partager les valeurs de la République.
- Une mission historique : l'« instruction morale et civique » apparaît dans les programmes pour la première fois en 1883, et perdure sans grands changements jusqu'en 1960. Elle était fortement liée à la morale d'un côté, et à l'histoire-géographie de l'autre. L'identité nationale y était forgée. La morale, avec ses célèbres leçons, visait à faire intérioriser aux élèves les règles de vie en société conçues comme universelles, car réputées admises par tous.

- Une attente renforcée : après les attentats de janvier et de novembre 2015, le renforcement de la transmission des valeurs républicaines s'inscrit au cœur de la mission de l'École et a fait l'objet de plusieurs actions menées par le ministère de l'éducation nationale
- Le concept de l'éducation morale : le rôle de la morale est de déterminer la conduite en la régularisant par un « *système de règles d'action* ». Plus simplement, la morale, c'est ce qui se fait habituellement, donc ce qui est acceptable pour la conscience collective. Cette moralité que l'enfant doit apprendre comprend trois éléments constitutifs qui sont l'esprit de discipline, l'attachement au groupe social et l'intelligence de la morale.
- L'école : lieu de transmission idéal : l'enfant doit y être initié au commencement de sa deuxième enfance, à son entrée à l'école primaire alors qu'il est censé avoir certains acquis sociaux. L'enfant peut apprendre les principes moraux au fondement de la vie en société dès son entrée à l'école. C'est l'école qui initie le plus l'enfant à la vie collective, à la vie en société.
- Il est de la responsabilité du système éducatif de favoriser, au cours de la scolarité, la réflexion des jeunes sur l'égale dignité des êtres humains, sur la place des femmes et des hommes dans la société. S'interroger sur les représentations stéréotypées, les violences, le respect mutuel et, plus largement, sur l'égalité

B- Le rôle crucial des pédagogues et éducateurs

- La fonction de l'école reposant essentiellement entre les mains des maîtres, la réflexion pédagogique devient nécessaire à l'accomplissement de leur tâche, dans laquelle ils doivent faire preuve de souplesse face aux variations que connaît la société. Pour transmettre à l'enfant le sentiment d'appartenance à sa patrie, les maîtres des différentes matières doivent se rassembler sous un même idéal, réfléchir à l'unité qu'ils veulent produire dans la conscience de l'enfant qui reçoit un enseignement disparate, surtout au secondaire. Dans ce contexte, la réflexion collective des maîtres s'avère essentielle.
- Instaurer un enseignement de la morale en classe transforme profondément le rapport pédagogique et la gestion de classe.
- Si l'école devient une « cité démocratique », cela exige de tous les acteurs une présence et une participation plus soutenue de tous. en se désintéressant du reste de la vie scolaire. La gestion de l'établissement s'en trouve également transformée et appelle chacune et chacun à prendre de nouvelles responsabilités.

- Une évolution dans ce sens exigerait des enseignants de nouvelles compétences, mais surtout, en amont, une nouvelle identité professionnelle, un engagement différent dans leur métier et leur établissement, un autre rapport au savoir et aux élèves.

2- Les limites de l'enseignement de la morale par l'école

A- La morale : une notion aux contours variables rendant son enseignement par l'école problématique

- De quoi s'agit-il ? De quel apprentissage parle-t-on ? La citoyenneté, est-ce une affaire d'attitude, de savoirs, de compétences, de valeurs, d'identité ?
- Peut-on envisager une plus grande prise pédagogique et didactique sur cet apprentissage ? Par quels biais ? L'enseignement ? L'éducation ? La vie scolaire ? L'organisation de la classe et de l'établissement ? La relation pédagogique ?
- Quelles attitudes, savoirs, valeurs et compétences cela exigerait-il chez les enseignants ? Peut-on les former dans ce sens, où et comment ?

B- Une mission ne pouvant être assurée uniquement par l'école

- Est-ce aux professeurs d'achever le travail de socialisation commencé dans les familles ?
- Comment concilier cette tâche rendue très délicate par la massification des effectifs scolaires avec la lourdeur des programmes d'enseignement ?
- La tâche d'instruire ne doit-elle pas demeurer la principale préoccupation de notre système éducatif ?
- Comment l'école, la famille et la société doivent-elles se répartir la tâche d'éduquer les hommes ?

Conclusion

On peut conclure par une certaine inquiétude quant à la possibilité de fonder intégralement une morale et une éducation morale par l'école.

D'un point de vue pédagogique, l'on peut s'interroger sur ce les contenus d'un tel enseignement n'ayant pas de définition universelle de la moralité. L'on peut se demander si le cadre scolaire est le plus approprié en l'espèce et si la moralité n'appartient-elle pas à une sphère plus intime ?

Question 3 : Le vieillissement de la population, quels enjeux pour les pouvoirs publics ? (6 points)

Introduction

La population mondiale connaît un vieillissement sans précédent. D'ici à 2040, la population âgée de plus de 65 ans devrait augmenter de 160% et celle de plus de 80 ans de 233%. Les plus de 65 ans représenteront alors 14% de la population mondiale.

Ainsi nous pouvons nous interroger sur les « personnes âgées », réfléchir sur leur place dans la société, sur les « impacts » que constitue la vieillesse, et sur les bonnes manières de les prendre en charge. Comment organiser une société dans laquelle les individus vivront et seront actifs plus longtemps ?

Les enjeux du vieillissement pour l'action publique se posent dans des domaines très divers (emploi, logement, urbanisme, sécurité, santé).

Pour mener cette réflexion, le candidat pourra exposer les différents enjeux qu'implique ce vieillissement de la population à travers, dans un premier temps, les enjeux démographiques et socio-économiques puis exposer solutions possibles pour pallier à ce phénomène.

1- Les enjeux posés par le vieillissement de la population

A- Les enjeux démographiques

- Le vieillissement de la population française s'accélère. Essentiellement lié à la montée en âge des générations nombreuses du baby-boom et à l'allongement de l'espérance de vie, il transforme en profondeur la société, modifie l'économie des relations intergénérationnelles et peut être porteur d'inégalités fortes.
- Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la part des personnes de plus de 60 ans va augmenter jusqu'en 2035, pour atteindre 31%. Au-delà, elle devrait continuer à croître, mais à un rythme moindre. En 2035, les personnes de plus de 75 ans devraient représenter 13,6% de la population (contre 8,5% en 2007) et le nombre de personnes dépendantes devrait s'établir à 1,55 million (contre 1,15 million en 2007).
- Facteurs démographiques liés au vieillissement de la population
Globalement la longévité de l'être humain a beaucoup évolué ces dernières années. Nos contemporains vivent de plus en plus longtemps grâce aux progrès de la médecine et à l'amélioration des conditions de vie dans leur ensemble.

- L'allongement de l'espérance de vie est un phénomène mondial et doit être corrélé avec un autre facteur démographique important soit la baisse de la natalité.

B- Les enjeux socio-économiques

- **Enjeu financier :** Le principal défi sera celui du financement de la dépendance. En 2010, les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes âgées étaient estimées entre 26 milliards et 34 milliards d'euros. Les personnes âgées sont souvent perçues comme un poids pour notre société à travers le coût des pensions retraite et des soins de santé car la personne âgée est l'un des principaux utilisateurs des services de santé. Les dépenses de santé vont de plus en plus constituer une composante importante de dépenses publiques et devraient s'accroître dans les prochaines années avec l'augmentation générale de la population.
- **Enjeu en matière d'emploi :** le vieillissement de la population entraîne de fait un vieillissement de la main d'œuvre et pose de nouveaux défis tels que la gestion RH des seniors et leur accompagnement, la gestion du temps de travail, l'organisation du travail, le transfert des compétences entre les générations, la planification des départs à la retraite....
- **Enjeu en matière de croissance économique :** le vieillissement démographique va entraîner une réduction de la croissance économique, la contribution de la croissance de l'offre de main d'œuvre à la croissance du PIB allant baisser. De plus, la croissance de l'offre de travail va baisser et le ratio de dépendance des personnes âgées va augmenter.
- **Un enjeu de société :** L'enjeu est de permettre ce vieillissement dans les meilleures conditions possibles pour les personnes âgées et leur entourage.

2- Les mesures possibles

A- La recherche de recettes supplémentaires

- relèvement des taux de contribution, mise ne place et extension de la "journée de solidarité" finançant des actions en faveur de

l'autonomie des personnes âgées ou handicapées), réduction des abattements fiscaux dont bénéficient les retraites,

- recours aux assurances contre le risque dépendance par une mutuelle, une institution de prévoyance ou une société d'assurances, rendre obligatoire la souscription d'un contrat contre la perte d'autonomie,...

B- Une augmentation des mesures préventives

- augmentation de la sensibilisation en matière de santé publique,
- lutte contre l'isolement
- adapter la société actuelle et repenser le cadre de vie : adaptation de l'urbanisme avec la construction de logements adaptés, des quartiers avec des commerces de proximité,
- intensifier le gisement d'emplois en lien avec la gérontologie : promouvoir les emplois d'aides à domicile, infirmières, aides soignants,
- mise en place de congés spécifiques pour l'entourage souhaitant accompagner les personnes âgées de leur entourage familial,

Conclusion

Conséquences de ces nouvelles réalités démographiques. Le vieillissement démographique nécessite que la société s'adapte à ce nouveau phénomène. Il devient alors urgent d'anticiper sur les impacts de ce vieillissement.

**CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE**



**EPREUVE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS GENERALES
SPECIALITE SCIENCES MEDICO-SOCIALES**

DUREE : 3 HEURES

COEF : 3

SUJET

QUESTION N°1 : 11 points

Le cancer du sein est le plus fréquent des cancers chez la femme. Montrez que cette pathologie est une priorité de santé publique et expliquez comment la Nouvelle-Calédonie se mobilise pour lutter contre cette pathologie.

QUESTION N°2 : 4 points

Présentez les conséquences de l'exclusion sociale

QUESTION N°3 : 5 points

Présentez et comparez la sécurité sociale et la CAFAT

PROPOSITION DE CORRIGE

QUESTION 1 : 11 points

Le cancer du sein est le plus fréquent des cancers chez la femme. Montrez que cette pathologie est une priorité de santé publique et expliquez comment la Nouvelle-Calédonie se mobilise pour lutter contre cette pathologie.
Votre réponse sera composée

Proposition de corrigé	Notation	Observations
<u>Introduction</u> -Le cancer du sein est une tumeur maligne : prolifération anormale de cellules du tissu de la glande mammaire En absence de diagnostic précoce, les cellules malignes se reproduisent de manière anarchique et envahissent d'autres organes Depuis 2004, le cancer est devenu la 1^{er} cause de mortalité en France. Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme (morbidité) 1^{er} cause de mortalité par cancer chez la femme (mortalité)	1.5 pts	0,5pt 0,5pt 0,5pt
Facteurs de risque sont nombreux : - facteurs liés à l'âge -facteurs liés à l'hérédité -facteurs liés aux habitudes de vie (surpoids/obésité..) - facteurs liés à l'environnement Pas de traitement préventif pour lutter contre le cancer du sein Prise en charge de la pathologie : chirurgie, oncologie, radiothérapie Cancer du sein : peut être soigné. Plus il est pris tôt , plus le traitement est simple et plus les chances de guérison sont bonnes Données épidémiologiques importantes (Mortalité/ morbidité)+ conséquences importantes (économiques / sanitaires et sociaux..) →Problème de santé publique Un pb de santé publique devient une priorité de SP →Qd les pouvoirs publics interviennent par différentes mesures. 1-Mise en place de la loi de sante publique : La loi du 9 août 2004 Apport de la loi de 2004 :La Santé publique : une politique de la nation Responsabilité de l'Etat en matière de SP « La politique de santé publique est le principal instrument dont se dote la Nation afin d'orienter et d'organiser son effort pour protéger, promouvoir et restaurer l'ensemble de la population » 2- Mise en place de plan et programmes de santé publique Présentation des différents plans (def plan de SP) (PNNS/ dépistage K sein)	4 pts	Facteurs (4) 0,25X4 = 1pt 1 pt 0.5 pt ref loi : 1 pt 0.5 pt
Mise en place de la prévention : Agence sanitaire et sociale de la NC (ASS NC) -Prévention primaire : (avant la maladie) Lutte contre l'obésité (PNNS), promouvoir alimentation équilibrée Encourager l'activité physique Palpation personnelle sein/ visite annuelle médecin Communication et information des professionnels de santé	3.5 pts	0,5 pt 1 pt

-Prévention secondaire (réduire la gravité en la diagnostiquant le plus tôt possible) Mise en place du dépistage organisé depuis 2009 (1 ^{er} campagne) -Intérêt du dépistage précoce - population cible : femmes de 50 à 74 ans (+ justifier) - mammographie tous les 2 ans - gratuit, sans avance de frais - 2 lectures : Intérêts -Invitation -campagne de sensibilisation (affiches, dépliants, : spots Tv radio , course de sensibilisation....) Renouvellement des équipements de radiologie Prévention tertiaire : (pendant et après maladie) : Prise en charge de la pathologie : chirurgie, oncologie, radiothérapie		1,5pt
Conclusion : 1 ^{er} campagne en Nouvelle Calédonie 2009 : Beaucoup de dépistage mais encore insuffisant : (beaucoup de freins (peur de l'examen, pudeur, pas sensible à la prévention.....) Disparités des réponses selon les provinces	1 pt	
<u>Respect des consignes</u> (Introduction /Développement / Conclusion) Syntaxe / orthographe	1 pt	

QUESTION N°2 : 4 points

Présentez les conséquences de l'exclusion sociale

Proposition de corrigé	Notation	Observation
Définition : L'exclusion sociale : mise à l'écart de la société de certaines personnes qui autrefois étaient intégrées	1pt	0.5pt pour la rédaction (phrases courtes, style sobre, précis, ponctuation)
Les caractéristiques : L'exclusion est un processus c'est-à-dire une succession d'événements interdépendants qui éloignent l'individu de la société de manière durable.. Enchainements de ruptures (lien économique, familial....) L'exclusion est multifactorielle car c'est le cumul de facteurs de précarité qui entraine l'individu hors de la société	1.5pts (	
Les conséquences : elles sont sanitaires et sociales - sanitaires : car l'état de santé des personnes en situation d'exclusion peut être altéré par un accès au dispositif de soins plus difficile - sociales car l'exclusion fait naître une perte du lien social ainsi que des inégalités sociales	1.5 pts	

QUESTION N°3 : 5 points

Présentez et comparez la sécurité sociale et la CAFAT

Proposition de corrigé	Notation	Observation
Définition sécurité sociale c'est un pilier de la protection sociale en France qui prend en charge un certain nbre de risques sociaux Créée en France 1945 (inspirée de deux modèles fondateurs : le modèle allemand de BISMARCK et le modèle anglais de Beveridge) Prise en charge risques sociaux : maladie, famille, vieillesse, accident travail maladie professionnelle Les différents régimes actuels et la population concernée : <u>4 régimes :</u> -Régime général des travailleurs salariés (salariés du privé) = 80% de la population -Régime agricole (MSA= mutualité sociale agricole)=salariés agricoles et exploitants agricoles -Régime des indépendants (RSI = régime social des indépendants) =professions indépendantes (artisans, commerçants industriels, profession libérales -Régimes spéciaux : salariés de la SNCF de la RATP , des mines, de l'EDF/GDF, fonctionnaires civils <u>4 branches :</u> Maladie/ maternité/invalidité AT/MP(accident du travail/maladies professionnelles) Vieillesse (retraites) Famille (prestations familiales) CAFAT : Caisse de compensation des prestations familiales et des accidents du travail créée en 1958 1 seul régime qui gère les travailleurs salariés, les fonctionnaires et les travailleurs indépendants Plusieurs branches qui gèrent les risques - maladie = RUAMM - prestations familiales - retraites - accident de travail - Assurance chômage Différences avec la France = -1 seule régime qui couvre l'ensemble de la population et - le risque chômage pris en charge par la CAFAT (en Métropole le risque chômage est pris en charge par autre caisse « Pôle emploi » (car à la création de la sécurité sociale, le chômage n'était pas un risque social car la France était en reconstruction « les 30 glorieuses »)	4.5 pts	1 pt 1 pt 0.5 pt 1pt 1 pt
Syntaxe /orthographe	0.5pt	

**CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE D'ADMISSIBILITE : REPONSES A 3 A 5 QUESTIONS GENERALES
SPECIALITE TECHNIQUES DE GESTION ET
COMPTABILITE**

DUREE : 3 HEURES

COEF : 3

SUJET

Question n°1 (7 points) :

Externalisation de la comptabilité d'une entreprise : présentez les modalités, les avantages et les inconvénients.

Question n°2 (6 points) :

Définissez la gestion des ressources humaines.

Question n°3 (7 points) :

Présentez le projet de réforme fiscale liée à la mise en place de la « TGC » en Nouvelle-Calédonie.

CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REPONDRE A 3 A 5 QUESTIONS TECHNIQUES DE GESTION ET COMPTABILITE

CORRECTION

Question n°1 : (7 points)

Modalités d'organisation (3 pts)

Lorsque la comptabilité est externalisée, l'entreprise s'approprie les services d'un expert-comptable pour effectuer tout ou partie de ses travaux comptables. L'étendue de la mission confiée à l'expert-comptable, qui sera consignée dans un document appelé lettre de mission, va dépendre des besoins formulés par l'entreprise. Elle peut aller de la simple mission présentation des comptes annuels à une mission complète de tenue de la comptabilité.

Les formules les plus couramment proposées sont :

- l'externalisation totale : l'expert-comptable gère toute la comptabilité de l'entreprise du début (saisie comptable) à la fin (production des états financiers),
- l'externalisation partielle : l'entreprise procède à la saisie des pièces comptables et elle prépare le bilan de fin d'année. L'expert-comptable révise les comptes et dresse le bilan annuel.

Il convient de souligner ici que seul un expert-comptable est habilité à tenir la comptabilité d'une entreprise (la loi lui confère un monopole dans ce domaine).

Avantages de l'externalisation (2 pts)

Avoir recours à un expert-comptable permet de sécuriser la gestion de la comptabilité au sein d'une entreprise. En effet, ce professionnel du chiffre s'assure que la comptabilité soit conforme aux lois et aux règlements et que l'entreprise soit à jour de ses obligations fiscales. D'ailleurs, lorsqu'il commet des erreurs ou manque à certains de ses devoirs imposés par son code de déontologie, il met en cause sa responsabilité civile, pénale ou disciplinaire. L'entreprise pourra, sous certaines conditions, se retourner contre lui.

Deuxième avantage conféré par l'externalisation : la centralisation des informations financières au sein d'un seul et unique interlocuteur. L'expert-comptable a toutes les cartes en main pour conseiller au mieux l'entreprise et son dirigeant.

Inconvénients de l'externalisation (2 pts)

Cette solution est malheureusement la plus coûteuse pour une entreprise. Le tarif pratiqué par un expert-comptable contribue à former un coût généralement plus élevé que celui des salaires du personnel comptable.

Enfin, la récupération de certaines informations peut parfois s'avérer longue, surtout lorsque le professionnel est peu disponible (en période fiscale par exemple). Cela est susceptible d'occasionner un manque de réactivité de la part de l'entreprise.

Question n°2 : (6 points)

La gestion des ressources humaines se définit comme « un ensemble de pratiques ayant pour objectif de mobiliser et de développer les ressources humaines pour une plus grande efficacité et efficience, en soutien de la stratégie d'une organisation (association, entreprise, administration publique, etc.) »

La gestion des ressources humaines comprend des fonctions administratives et opérationnelles.

Gérer les ressources humaines d'une entreprise ou d'un organisme veut dire voir aux besoins en matière de personnel autant du côté administratif que du côté opérationnel.

La gestion des ressources humaines comprend donc les tâches de :

- respect des lois et des normes gouvernementales;
- encadrement dans les fonctions;
- évaluation de la performance du personnel.
- Définir la gestion des ressources humaines;
- Évaluer les besoins en ressources humaines;
- Rédiger les descriptions de tâches;
- Recruter des candidats;
- Embaucher du personnel;
- Planifier la formation du personnel;
- Administrer les dossiers du personnel et les paies;
- Embaucher et rémunérer des membres de la famille;
- Administrer les normes d'emploi et la santé et la sécurité au travail.

Question n°3 (7 points) :

La TGC « *Taxe Générale sur la Consommation* » est basée sur le même principe que la TVA métropolitaine.

Cette taxe de type TVA sera appliquée sur les prix à la consommation des biens et des services. Sa mise en place revêt un caractère sensible car cet impôt indirect se substituera à un ensemble de droits et taxes dont le rendement annuel est estimé à 57 milliards de francs pour la Nouvelle-Calédonie.

Les précédentes tentatives de mise en œuvre de cette taxe ont échoué, du fait notamment de l'absence de consultation du monde économique et social en amont de la rédaction des textes.

La taxe générale à la consommation doit, à terme, remplacer les taxes et droits suivants : taxe générale à l'importation (TGI), taxe de base à l'importation (TBI), taxe de péage (TP), taxe sur le fret aérien (TFA), taxe de solidarité sur les services (TSS), taxe sur les nuitées hôtelières (TNH) et droit proportionnel à la patente.

Une taxe de type TVA constitue un levier pour la compétitivité des entreprises et rend transparente la fiscalité dans la formation des prix. Toutefois, elle peut aussi entraîner des difficultés qu'il convient d'identifier en amont afin de trouver des solutions dans la concertation : préservation de l'économie locale, maîtrise du risque inflationniste...

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE

-----<<>>-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ANGLAIS

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Tesco to combat fussy customers with discounts on 'ugly' fruit and veg

Supermarket tells MPs people must be 'educated' about waste and fresh food

Adam Withnal; *The Independent*, Wednesday, 11 December 2013

Tesco has criticised fussy customers who reject misshapen fruit and vegetables, and said it was considering a number of measures to make ugly produce more attractive to the public. The supermarket told MPs it faced the "very difficult reality" of shoppers only picking the best-looking fresh food, leaving the rest to go to waste. The company said it was looking into ways to change people's buying habits, such as putting on special offers just for ugly-looking food or redirecting all misshapen produce to its food service arm.

But the problem ultimately stems from the customer, food sourcing director Matt Simister told a House of Lords agriculture committee.

He said the public needed to be "educated" about fresh food production and waste.

"Customers naturally select, they always pick the cream of crop first and the rest of it then gets left," he said. "Then the new deliveries come in and you have the new cream of the crop - with the old, ugly, misshapen, left and it goes to waste. Customers will always make the choice of the one that looks cosmetically better. That's a very difficult reality to us."

He compared UK shopping habits to those in eastern Europe where shoppers are happy to buy produce which is not "cosmetically" pleasing.

EU rules on misshapen fruit and vegetables were relaxed in 2009 but supermarkets still maintain their own product standards.

Representatives from Tesco, Waitrose and the waste industry have been giving evidence to the inquiry into food waste prevention

Earlier this year Tesco announced it was dropping some food promotions after finding that two-thirds of produce grown for bagged salad is wasted.

It published food waste figures for its operations for the first time, revealing that 68 per cent of salad to be sold in bags is thrown out - 35 per cent of it in the home.

As a result of the findings, it said it would end multi-buys on large bags of salad and is developing mix-and-match promotions for smaller bags in a bid to help customers reduce the amount they are wasting.

It has also moved to a "one date" system to stop customer confusion between display dates and use-by dates.

QUESTIONS

1. **Translate the first paragraph of the text into French** (From: "Tesco has criticised..." to: "...its food service arm." (10 points)

2. **Answer the following questions in English. Use your own words (60 to 120 words per question)** (10 points)

a) Explain the issue dealt with in this article.

b) What measures does Tesco consider taking in order to cope with this problem?

c) How far do you care about waste? How do you manage to reduce the waste of your household?

Proposition de corrigé

1. Traduction (10 points; voir barème joint)

Tesco a critiqué ses clients tatillons qui rejettent les fruits et légumes dont l'aspect ne leur plaît pas, disant envisager un certain nombre de mesures pour rendre ces vilains produits plus attractifs pour les consommateurs. Les responsables du supermarché ont confié aux députés qu'ils se trouvaient confrontés à une « très difficile réalité », celle de voir les clients ne choisir que la nourriture fraîche à l'apparence appétissante, et condamner le reste à pourrir. La compagnie a affirmé chercher des moyens de changer les habitudes des consommateurs, en offrant, par exemple, des promotions spéciales portant exclusivement sur les produits à l'aspect déplaisant, ou encore en les réorientant vers sa branche de service alimentaire.

2. Questions

a) The issue at stake in this article is the huge waste of fresh produce which British supermarkets are increasingly facing. Indeed, shoppers tend to select and buy only those fruit and vegetables the aspect of which is attractive and unspoilt, leaving aside older or ugly pieces, which end up in the rubbish bin. The subsequent waste of food is absolutely intolerable, especially in the current economical context of Europe.

(4 points: 1 point pour le respect des consignes; 1,5 point pour l'exactitude des informations; 1,5 point pour la qualité de l'anglais)

b) In order to cope with this problem, Tesco may first offer special promotions on ugly food; then change the way bagged salad is conditioned because it has been shown that more than half of it goes to waste: so they consider proposing smaller bags the content of which can be consumed more easily. Finally, only one date is mentioned on bagged food: either display date or use-by date.

(3 points: 1 point pour le respect des consignes; 1 point pour l'exactitude des informations; 1 point pour la qualité de l'anglais)

c) Do we really think before throwing something in the rubbish-bin? Are we really aware of the sheer amount of waste each of us is producing every year? Now and then, appalling figures are published in the media regarding the extent of waste produced by industrialised countries.

Of course, efforts are being made to recycle as much as possible of what we discard: plastic, aluminium, paper, glass, oil products, you name it... Everyone can join in.

Personally, I hate wasting food, so I try to buy only what my household really needs. As regards other items, like clothes or furniture, I regularly select what I do not use anymore to give it to charities. And I buy mostly e-books nowadays.

(4 points: 1 point pour la pertinence des idées exprimées; 1 point pour l'organisation du texte; 2 points pour la qualité de l'anglais)

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE



EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ESPAGNOL

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

La mayoría de los humanos apenas puede ver las estrellas

El nuevo atlas de la polución lumínica muestra que la población mundial vive bajo cielos contaminados por la luz artificial

La mayoría de los humanos apenas puede ver las estrellas en todo su esplendor, según un nuevo atlas mundial de la contaminación lumínica. La investigación muestra que los habitantes de algunas de las grandes ciudades deberían viajar 1.000 kilómetros para poder contemplar el espectáculo de la Vía Láctea tal como la veían los antiguos. Los autores del atlas advierten de que la tecnología LED podría multiplicar por tres el brillo nocturno y oscurecer aún más el cielo.

Durante milenios, la noche no era tan oscura. En ausencia de nubes, la Luna, las estrellas, la Vía láctea o fenómenos como la luz zodiacal iluminaban el cielo. Sin embargo, esta iluminación natural ha ido dejando paso a la artificial, creando un brillo sobre las aglomeraciones humanas que impide ver más allá. Además de complicarles el trabajo a los astrónomos, la contaminación lumínica también perjudica la salud de los humanos y altera los ecosistemas a los que alcanza, a veces hasta centenares de kilómetros.

El nuevo atlas mundial de la polución lumínica, elaborado por una decena de investigadores europeos y estadounidenses y que actualiza otro realizado hace 15 años, muestra cuántas personas y qué regiones del planeta están bajo cielos llenos de luz artificial en los que no es fácil ver las estrellas. Hay algunas conexiones evidentes, como la del grado de urbanización o desarrollo con el de contaminación. Pero también hay sorpresas, como que los alemanes están entre los que aún pueden ver la Vía Láctea con nitidez o que los argentinos aparecen entre los que menos estrellas pueden ver.

"Para encontrar un cielo realmente prístino [...] un habitante de Barcelona o Madrid tendría que viajar hasta el norte de Escocia o a algunas zonas del desierto del Sahara", dice el investigador del *Instituto Italiano de Ciencia y Tecnología de la Contaminación Lumínica* (ISTIL) y coautor de este atlas, Fabio Falchi. Sin embargo, como añade enseguida, en España, un país relativamente menos urbanizado que sus vecinos europeos, "tienen cielos, sino prístinos, muy buenos [...] en la provincia de Cuenca o en partes de Extremadura.

Espanoles y argentinos, entre los que tienen peor cielo nocturno

En el planeta, el 83% de la población mundial tienen cielos nocturnos contaminados en menor o mayor grado, según este atlas publicado en *Science Advances*. La cifra llega hasta el 99% en el caso de los europeos y los estadounidenses. El trabajo se apoya en los datos del satélite Suomi de las agencias estadounidenses NASA y NOAA, con sensores para medir la iluminación nocturna, y decenas de miles de registros tomados por científicos y voluntarios desde el interior o alrededores de las ciudades. Estos datos revelan que hasta un tercio de los humanos ya no puede ver ni siquiera ese río de estrellas que es la Vía Láctea. [...]

I. COMPRENDA (8 points)

1. Explique lo que muestra el nuevo atlas mundial de la contaminación lumínica.
2. ¿Verdadero o falso? Diga si la frase siguiente es verdadera o falsa. Justifique citando el texto: *Los autores del atlas advierten de que la tecnología LED podría ayudar a reducir el brillo nocturno.*
3. Aclare (*expliquez*) cuales son las consecuencias negativas de la contaminación lumínica.
4. Mencione a qué corresponden los porcentajes siguientes: el 83% y el 99%. Diga cómo los especialistas han obtenido estas cifras.

II. EXPRESESE (6 points)

5. AU CHOIX:

- Explique la relación que podría existir entre el grado de urbanización o desarrollo con el de contaminación lumínica.
- ¿Piensa usted que este tipo de contaminación podría reducirse? Justifique su respuesta.

III. TRADUCCIÓN (6 points)

6. Traduzca el fragmento desde:

"La mayoría de los humanos apenas puede ver las estrellas en todo su esplendor, según un nuevo atlas mundial de la contaminación lumínica. La investigación muestra que los habitantes de algunas de las grandes ciudades deberían viajar 1.000 kilómetros para poder contemplar el espectáculo de la Vía Láctea tal como la veían los antiguos. Los autores del atlas advierten de que la tecnología LED podría multiplicar por tres el brillo nocturno y oscurecer aún más el cielo."

PLAN TYPE DE CORRECTION ET BARÈME

I. COMPRENDRA (8 points)

1. El nuevo atlas mundial de la contaminación lumínica muestra que la mayoría de los humanos apenas puede ver las estrellas en todo su esplendor.
2. ¿Verdadero o falso? La frase siguiente es falsa ya que la tecnología LED podría multiplicar por tres el brillo nocturno y oscurecer aún más el cielo.
3. Las consecuencias negativas de la contaminación lumínica son: primero, les complica el trabajo a los astrónomos, también perjudica la salud de los humanos y después, altera los ecosistemas a los que alcanza, a veces hasta centenares de kilómetros.
4. El 83% corresponde al porcentaje de la población mundial que tienen cielos nocturnos contaminados en menor o mayor grado y el 99% corresponde al caso de los europeos y los estadounidenses. Estas cifras se han obtenido gracias a los datos del satélite Suomi de las agencias estadounidenses NASA y NOAA, con sensores para medir la iluminación nocturna.

II. EXPRÉSESE (6 points)

Dans cette partie de l'épreuve, il ne s'agit aucunement de tester les connaissances techniques sur le sujet même si le candidat devrait faire preuve de culture générale et de bon sens. L'essentiel demeure le maniement de la langue dans une situation d'expression autonome.

5. Pistes de travail:

Explique la relación que podría existir entre el grado de urbanización o desarrollo con el de contaminación lumínica.

La expresión **contaminación lumínica** designa la presencia nocturna anormal o perturbadora de luz artificial. Esta contaminación tiene consecuencias en la fauna, la flora, los ecosistemas así como en la salud humana.

La abundancia de electricidad y su precio menos elevado durante la noche (principalmente en los países que benefician de energía nuclear) no motivan a estos países a hacer economías en la iluminación urbana.

Los países con alto grado de urbanización recurren mayoritariamente a publicidades luminosas. Las tiendas y los edificios públicos permanecen iluminados casi toda la noche.

Por último, se agregan a esta iluminación, los impactos de los « cañones de luz » o « skytracers » (a menudo, llamados láseres), es decir, láseres que barren el cielo por encima de los edificios.

¿Piensa usted que este tipo de contaminación podría reducirse? Justifique su respuesta.

La toma de conciencia de este fenómeno es reciente. Podría reducirse este tipo de contaminación si se ahorra energía eléctrica.

Otra idea sería de adaptar las políticas de iluminación municipales, industriales y de habitaciones a una realidad de necesidades reales.

Aumentar la eficacia y la eficiencia de la iluminación. Utilizar detectores de presencia para ahorrar energía, etc.

III. TRADUCCIÓN (6 points)

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE



EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : AJIE

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

VI ÖYÖ RÖ NÖ DÖNEVA

« Ki vi öyö rö nö dönévâ, wê da vi öyö i rha wi mâ rha bwê ûfû ki öyö rö mwâ waañ, wi töôwê na ki vi öyö rö lamèrii. Cûfu vi yavêai-u na kaaфу mwââfö. Nadè wii na böfi kâa ka pidèxâ kôlwaa pâfâ névâ, aè rhaaxâo wê na dè pâ virû na kavèè-è : pâfâ pâ kefe wi, wê, céfé pèmi mwââné mâ êê ara vèki vi öyö.

Rha bwê ka öyö, wê, nè yè vi xè wêêmwâ xi-e, mâ virhai pâ kefe-é. Pâkè divu, wê, céfé na pè yadii ki wê yèri bwê-ré xè pwafa duacefè-è. Wê cufu yuè mwânée rö ka éfi-e, böfi kui-e ré yè cèi pè-urhii. Pûu ki nâa mwâné yè-fu i pâ kefe wi-a xèi.

Rha wi, ka wê êfê yêfêi yè pâ kefe-é ki bañi öyö xi-e, wê, nè yè vi na ka pwayèfi pâfâ mwââfö. Tèi böfi nè yè pâfi ki yè wa kaaфу néjéfê añi na ki yè töa rhâmâ xi-e, wê nè yè da a'rovao, nè yè dè tâmâ pwa l

Na ki céfé wê rhau tâwai na pâfâ kâmoö, nè yè böfi vi tée na wêêmwâ xi-e. Nè yè böfi wê tâfi rèi bwê mâ daa ki yè pèmi mwâné i pâfâ pâ kefe-é. Böfi tèi nédèè, wê céfé wê vi câwâ rö mwânée ré céfé yè mâ nâa yè duacefè bwê ré yè öyö cufu. Na wii bafee na mwânée ré céfé yè mâ nâa yè kaaniaa i wi-a. Tèi böfi wê dè mwânée ka kau. [...]Baayêfi ki pwai pâfâ million-a wê é vi jana yawi mëu.

Yawi mâ wê, pâfâ vi öyö rö nö dönévâ, wê é dè pâbifi paa vi öyö, cèki tö ki pöi vèrhaawâ pâfâ mwââfö. Böfi viöyö xina wê na dè moki ûfû ré. Na ki wi na rha wi dôwa ka da tö öyö wii na nè yè wê 30 nédö xi-e, nè yè böfi pâbifi pâfâ bwê ka yè pâfi ki yè öyö-é na mwââfö xi-e. Na ki êfê ûu, céfé böfi yè vi céfé kaania xi-e na böfi kâmoö, cèki céfé vi na kaa pwayèfi rha bwê dowâ. Wakè-ré wê é dè waa xôfö rèi bwêê, cèki céfé da tâwai na pâfâ kâmoö. É böfi pèèfi baayê yè duacefè-è, böfi a ce rèi nédèè. Na ki êfê bwaa, céfé böfi a vi na ka pwayèfi dèxâ bwê.

Rö wi-a ki vi öyö rö nö dönévâ, gèrè da vividûrhañ xafaVi öyö rö nö dönévâ, wê kwé nè wafa ka é da pâfi ki yè cöo. Na dè pwa rèi böfi na ki töo vidûrhañ i kaaфу duawê, rhaxâfö wê cufu dè bâ töyawî na vi öyö xi-fu.

Pè èrēwaa

- 1) Pûgèwè rō mēfēa' pwâgafa nō né « Vi öyō rō nō dōnévâ », rhavûû rō cî 16 léé rō cî 25 (10 pts)
- 2) Ki rhiâgûfû
 - a. Êfê ki tōō né vi öyō rō nō dōnévâ. (5 pts)
 - b. « Vi öyō rō nō dōnévâ wè rha kwé né wafa ré é da pâñi kí cōō ». Êfê vitânéxâi xe-ve. Ye vè avâñi pè a'cêi xe-ve. (5 pts)

CONCOURS EXTERNE DE REDACTEUR DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : SUJET 2

DUREE : 1 HEURE

COEFFICIENT : 1

LE MARIAGE COUTUMIER

D'après Pierre Wahmu,

« Contrairement au mariage religieux ou civil, le mariage religieux ou civil, le mariage coutumier n'est pas une simple alliance entre un homme et une femme. C'est l'union de deux familles. Il y a des différences selon les régions mais le principe est toujours le même : toutes les personnes liées avec le garçon apportent l'argent et les denrées nécessaires à l'organisation du mariage.

Quand une fille se marie, elle doit quitter sa famille et son foyer. Selon les gens de Lifou, il faut donc compenser cette perte. Les parents ont dépensé de l'argent pour éduquer la jeune fille et c'est finalement la famille du garçon qui va en bénéficier. Cette dernière doit donc apporter de l'argent en contrepartie.

Une fois que le garçon a annoncé au clan son intention de se marier, il doit apporter la nouvelle à tous les membres de sa famille. Cela peut prendre des semaines car il n'a pas le droit de téléphoner. Il doit se présenter en personne !

Quand tout le monde est au courant, le jeune homme rentre chez lui et attend, jour et nuit, que les membres de sa famille lui apporte l'argent du mariage. Ensuite, le clan du garçon se réunit et détermine la part qu'il va donner aux parents de la future épouse, à l'oncle maternel, aux invités officiels de la jeune fille, et au couple pour qu'il puisse s'installer. Les sommes sont parfois considérables.[...] Avant tous ces millions, on échangeait simplement des ignames.

Autrefois les mariages coutumiers étaient arrangés pour consolider des alliances entre clans. Aujourd'hui certains le sont encore. Quand un garçon approche la trentaine et qu'il n'est toujours pas marié, sa famille se réunit et fait une liste des filles avec qui il pourrait s'unir. S'il est d'accord, une délégation conduite par l'oncle du garçon se rend au domicile de la jeune fille pressentie. Cette démarche se fait exclusivement la nuit car tout doit rester secret. La demande est d'abord adressée aux parents puis à la fille. Si elle ne donne pas son consentement, la délégation poursuit la tournée.

La coutume n'accepte pas les divorces. Le mariage coutumier est un lien de sang qui ne peut pas s'effacer. Le couple peut très bien ne plus vivre ensemble mais, selon la coutume, leur mariage existe pour toujours.

Extrait du journal « Les Nouvelles Calédoniennes »

Questions

Question 1:

Traduisez le passage suivant : " Autrefois les mariages.....leur mariage existe pour toujours".

Questions 2 :

a/ Quelles sont les différentes étapes d'un mariage coutumier ? (5 points)

2/ Expliquez le passage suivant : "Le mariage coutumier est un lien de sang qui ne peut s'effacer" (5 points)

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE



EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : DREHU

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Pengöne la faipoipo qenenöj

Trenge ewekë i Pierre Wahmu :

Isa pengöne la faipoipo hna kuca thene la hmi me thene fe la mus. Ame la faipoipo ngöne la qenenöj, tre tha kola iothe keune hi la trahmanyi memine la "jajinyi. Ngo kola troa acasine la lue lapa ka cahae ka isa melekö.

Isa pengöne kö la isa aqane huliwane thenge la isa götran la Nöje së ngo loipe lue lapa palahi ka isa kö hna acasine hnene la faipoipo qene nöj. E Drehu, qa ne lapa ne la trahmany troa xulufë la mani me xen kowe la itre ejolen asë la faipoipo.

Maine ketre jajinyi a troa ikötresae, angeice lai a troa tro trj me nuepi la lapa ka cahae me hnalapa i angeic. Ase ë kem me thin huliwan me akötrën asë troa hetrun me inin. Itre lapa ne la nekö trahmanyi pëhë lai ka troa öhnyithangan. Loi troa nyihnyawane la götrane cili. Celë hi matre hetre mani hna olen me hatren troa nyi sane pe.

E ase hë kapa hnene la thupëtresij la drai ne faipoipo hna sa hnene la kem me thin, tro la thupëtresij a sipu tro kowe la itre lapa i angeic asë troa qaja la huliwa i angeic me pengön troa tro fë me huliwan hnei itre atre ne la lapa ka cahae.

Thupene lai, itre lapa i angeic a isa xulufë koi angeic la hnei angatr hna isa hnëkën me mekun troa xatua angeic. Qa ne la lapa ka cahae me angeic amekötin la isa etrune la edrö hna troa thawa kowe la itre sine hna könëne hnene la jajinyi, memine la hna mekun troa thua i maathin ; ketre tune fe la hna ahetrengyine la lue trefën.

Atraqatr la itre mani hna pune icasikeun.

Elitrauji hë me sasaithe menu hë qangöne la qaan ekö. Ekö pëkö mo me itre milio ! kola ihamëne me ixötrenyi sine koko.

Ekö petrekö la kola musinëne la jajinyi troa ikötresae matre troa acatren la itre lapa ka cahae matre iothekeune fe la itre lapa. Ngo kola patre trotro enehila la pengöne cili. Main hetre thupëtresij hna xelen hnei itre xa jajiny, atreine hi la itre sine i angeic troa thele foë ngöne itre xaa hunahmi kö. Hna majemine troa tro kola itre jajinyi e jidr pine laka loi e troa tro juetrë. Troa pane ithahnatane palahi me kem me thine ne la jajinyi qëmekene troa tro kowe la jajiny. Maine tha kapa kö la tro hnene la jajiny celë, kola nue angeic me tro pena kowe la ketre.

Tha hna kapa loine kō hnei qenenōj la sei hna cil. Ame la faipoipo qene nōj tre itre madra lai hna iothe keunē hē. Tha nyine kōle trije hmaca kō. Atreine hi la lue trefēn lapa iananyi me isa tro ngo ame qenenōj lue trefēne kō nyidroti utihē la pun.

Sine trengē ewekē hna cinyihan hnei « Les Nouvelles Calédoniennes »

Itre hnying

Hnying 1 :

Troa ujēne koi qene wiwi (10 paen) :

Qangōne : " Ekō petrekō la kola musinēne..." utihē "... lue trefēne kō nyidroti utihē la pun".

Hnying 2 :

Troa sa koi qene drehu la itre hnyinge celē (10 paen) :

Nemene la itre ijin ka sisitria ngōne la faipoipo qenenōj? (5 paen)

Qeje pengōne jē la hnaewekē celē : " Ame la faipoipo qene nōj tre itre madra lai hna iothe keuneē hē " (5 paen)

CONCOURS EXTERNE DE REDACTEUR DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : SUJET 2

DUREE : 1 HEURE

COEFFICIENT : 1

LE MARIAGE COUTUMIER

D'après Pierre Wahmu,

« Contrairement au mariage religieux ou civil, le mariage religieux ou civil, le mariage coutumier n'est pas une simple alliance entre un homme et une femme. C'est l'union de deux familles. Il y a des différences selon les régions mais le principe est toujours le même : toutes les personnes liées avec le garçon apportent l'argent et les denrées nécessaires à l'organisation du mariage.

Quand une fille se marie, elle doit quitter sa famille et son foyer. Selon les gens de Lifou, il faut donc compenser cette perte. Les parents ont dépensé de l'argent pour éduquer la jeune fille et c'est finalement la famille du garçon qui va en bénéficier. Cette dernière doit donc apporter de l'argent en contrepartie.

Une fois que le garçon a annoncé au clan son intention de se marier, il doit apporter la nouvelle à tous les membres de sa famille. Cela peut prendre des semaines car il n'a pas le droit de téléphoner. Il doit se présenter en personne !

Quand tout le monde est au courant, le jeune homme rentre chez lui et attend, jour et nuit, que les membres de sa famille lui apporte l'argent du mariage. Ensuite, le clan du garçon se réunit et détermine la part qu'il va donner aux parents de la future épouse, à l'oncle maternel, aux invités officiels de la jeune fille, et au couple pour qu'il puisse s'installer. Les sommes sont parfois considérables.[...] Avant tous ces millions, on échangeait simplement des ignames.

Autrefois les mariages coutumiers étaient arrangés pour consolider des alliances entre clans. Aujourd'hui certains le sont encore. Quand un garçon approche la trentaine et qu'il n'est toujours pas marié, sa famille se réunit et fait une liste des filles avec qui il pourrait s'unir. S'il est d'accord, une délégation conduite par l'oncle du garçon se rend au domicile de la jeune fille pressentie. Cette démarche se fait exclusivement la nuit car tout doit rester secret. La demande est d'abord adressée aux parents puis à la fille. Si elle ne donne pas son consentement, la délégation poursuit la tournée.

La coutume n'accepte pas les divorces. Le mariage coutumier est un lien de sang qui ne peut pas s'effacer. Le couple peut très bien ne plus vivre ensemble mais, selon la coutume, leur mariage existe pour toujours.

Extrait du journal « Les Nouvelles Calédoniennes »

Questions

Question 1:

Traduisez le passage suivant : " Autrefois les mariages.....leur mariage existe pour toujours".

Questions 2 :

a/ Quelles sont les différentes étapes d'un mariage coutumier ? (5 points)

2/ Expliquez le passage suivant : "Le mariage coutumier est un lien de sang qui ne peut s'effacer" (5 points)

CONCOURS EXTERNE DE REDACTEUR DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : SUJET 2

DUREE : 1 HEURE

COEFFICIENT : 1

LE MARIAGE COUTUMIER

D'après Pierre Wahmu,

« Contrairement au mariage religieux ou civil, le mariage religieux ou civil, le mariage coutumier n'est pas une simple alliance entre un homme et une femme. C'est l'union de deux familles. Il y a des différences selon les régions mais le principe est toujours le même : toutes les personnes liées avec le garçon apportent l'argent et les denrées nécessaires à l'organisation du mariage.

Quand une fille se marie, elle doit quitter sa famille et son foyer. Selon les gens de Lifou, il faut donc compenser cette perte. Les parents ont dépensé de l'argent pour éduquer la jeune fille et c'est finalement la famille du garçon qui va en bénéficier. Cette dernière doit donc apporter de l'argent en contrepartie.

Une fois que le garçon a annoncé au clan son intention de se marier, il doit apporter la nouvelle à tous les membres de sa famille. Cela peut prendre des semaines car il n'a pas le droit de téléphoner. Il doit se présenter en personne !

Quand tout le monde est au courant, le jeune homme rentre chez lui et attend, jour et nuit, que les membres de sa famille lui apporte l'argent du mariage. Ensuite, le clan du garçon se réunit et détermine la part qu'il va donner aux parents de la future épouse, à l'oncle maternel, aux invités officiels de la jeune fille, et au couple pour qu'il puisse s'installer. Les sommes sont parfois considérables.[...] Avant tous ces millions, on échangeait simplement des ignames.

Autrefois les mariages coutumiers étaient arrangés pour consolider des alliances entre clans. Aujourd'hui certains le sont encore. Quand un garçon approche la trentaine et qu'il n'est toujours pas marié, sa famille se réunit et fait une liste des filles avec qui il pourrait s'unir. S'il est d'accord, une délégation conduite par l'oncle du garçon se rend au domicile de la jeune fille pressentie. Cette démarche se fait exclusivement la nuit car tout doit rester secret. La demande est d'abord adressée aux parents puis à la fille. Si elle ne donne pas son consentement, la délégation poursuit la tournée.

La coutume n'accepte pas les divorces. Le mariage coutumier est un lien de sang qui ne peut pas s'effacer. Le couple peut très bien ne plus vivre ensemble mais, selon la coutume, leur mariage existe pour toujours.

Extrait du journal « Les Nouvelles Calédoniennes »

Questions

Question 1:

Traduisez le passage suivant : " Autrefois les mariages.....leur mariage existe pour toujours".

Questions 2 :

a/ Quelles sont les différentes étapes d'un mariage coutumier ? (5 points)

2/ Expliquez le passage suivant : "Le mariage coutumier est un lien de sang qui ne peut s'effacer" (5 points)

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE



EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : NENGONE

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

ITHURAJEU RI PENE NOD

K'ei Pierre WAHMU,

« Ore ithurajeu ri pene node deko ma inom'ore ithurajeu ri hmi ne ri mus, wen'ore deko ma ci aekonejeuniso ore cahmane ne hmenew, roidi ci aituluoni joko ore rue guhnameneng. Etha pengene kore la rue ri etha gula node no Kaledonia, roidi ore ceden ekowesese : ileoden'ore rakani yenakunu ci etha konekatu hnen'ore mane ne il'ore kodraru son'ore ruace nore ithurajeu.

Ngei ore cenewe ma ithurajeu melel bone co nuetonebut'ore rakani bone ne il'ore hnamenenge bon. K'ei si Rusi ko koiko co lae win'ore ta lenge omelei. Ta thuba mane du cecene ne hmaiene kore co hiane ne ininatan'ore cecew, ka il'ore rekani yenakunudi kore co kedi tharanon. Hale me rekani yenakunu co lengeti manelo bane kudon.

Ngei ore yenakunu ma ha hna laekacene du guhnamenenge ko bone ci alane co ithurajeu, hnapani bone joko kore co auaneni ore rekani bone ileoden. Melei se ta ruace me iwe re ezien, wen'ore wathebo du bone co uaneni du buice ri telefon. Co lengeko ke bone ri ta hnameneng !

Ngei ore ngome ma taedrengi nata, yenakunu ci menenge ri hnamenenge ne ci bungi, ri rane ne ridr, ore ta kani bone ci lenge du bone co konekanu. Thubenelo, guhnamenenge bone ci ekedelu ne ci ule seson'ore mane re theu cecene ne hmani cenew, mane re theu hmihmin, mane son'ore kodraruo noken, ne mane re theu acehmenuene bane ceden'ore ciroi ni bushengon. Ri se ta ezien, ta mane nidi thawalan. [...] Dane co thalo ri node ni eje dridr kore ta mane me hmajiadr, eje ci ruace ne il'ore wakoko.

Ri ta eziene kodrihne, ta ithurajeu ri pene node ci cedene hnen'ore ci eorero bane aserepodeni ore ta aituluoni nore ta guhnameneng. Onome numu ta ithurajeu me weneko ri

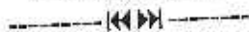
hna irud. Ngei ore yenakunu ma ci acanon'ore sarengome ne ruenine kore kenerekene ka be deko hna ithurajeu, rekani bone ci ekedelu ne ci ule ore ta cenewe me thuni co ekone ne'ile kei yenakunu. Ci siboneda du cecene ne hmaiien, aselo ci sibo cenewete. Ngei bone ma deko ma hnara, ci there hmenewelo ko, kore guhnameneng.

Ore pene node deko ma kedi ore icil. Ore ithurajeu ri pene node melei ta ituluo ngome lew'ore dra me thathuniko co tiricile ke ej. Thuni kore acehmenuen co etha meneng, roidi ri laen'ore pene nod, ore ekonejeu bushengon ci wieneko.

Ta hneng :

- 1) Ureyebuti jew'ore pene wiwi ore gure trekes'om : « Ri ta eziene kodrihne.....ore ekonejeu bushengone ci wieneko. »
- 2) Nge kore nodei etha gula kacene me nidi ac, nore ithurajeu ri pene nod ? **(5 kore paen)**
- 3) Iekakailenebut'ore gure trekes'om : « Ore ithurajeu ri pene node melei ta ituluo ngome lew'ore dra me thathuniko co tiricile ke ej. » **(5 kore paen)**

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE



EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : PAICI

COEF : 1

DUREE : 1 HEURE 30

SUJET

Pi-éa : pi tōpwō ilēri

é inā wē Pierre Wahmu pāā

« i pi tōpwō ilēri nā cā caa wērē i pi éa nā wārā pwapwicirī mā i pi éa nā wārā ppopwalé baa
cā caa jii otēpwe nā pii pwi paaō mā tōō ilēri , é pwi bē nā é kaa otēpwe nāu pii du tāā mā
wāāō. Ā nyē pi itē pai pwa goo naa nā jēpa éré āconā nyē caapwi ocinā kārā pwi bē : diri
pāā tāā nā pārā wiārā pwi apooro pōrōwā nā rē pi tapitiri mwānī mā utimūrū tārā i pi éa.

Unā é pi éa tōō ilēri ā é pārā jii tāā mā wāāō mā pōrōwā kēē. Nā jaa tépa āboro géé Dipu, jē
wārī cōwā ā é pwinā jē tuba tiēu. Ru tōpwō mwānī naa goo pai èrū-é ā o mwāā pārā nā jaa
tāā mā wāāō kē pwi paaō é wārī wētēu kē ru. É kaa nā rē wārī ilēri tépa apooro pōrōwā.

Unā é tomārā wē pwi āboro èpo tārā tāā kēē mā nūmā-é dērē pi éa, ā é inā pēpari tārā diri
pāā tāā mā wāāō nā pwa otēpwe kēē mā wēilē i pwi bē. Ā é pwa pwi bē banā wāru
nādēpērē pwapwicirī baa cā é caa pwa paaō, é nyē pārā nāu cōō rē.

Unā rē jēē tēmōgōōri diri āboro, ā é wājuwē cōwā pwi āboro èpo naa pōrōwā kēē ā é
tēpacirī , unā nā pwaa mā nēē mā rē pamē tēē imwānī tārā pi éa tépa tāā mā wāāō bēē. Ā rē
pi tapitiri-rē tépa apooro pōrōwā tārā pi tapādi jēpa mwānī kē du nyaa mā caa kē tōō ilēri, pwi
aniaa kēē, tépa tāā mā wāāō bēē, ā i dua pi éa tārā cē autāā kē ru wiidēuru mā wiilu. Nyē
dau māinā é mwānī naa goo. Béari i pāā miliō bē, nā jē pi naa nāgōri.

Biu nā i pāā pi éa nā rē pwa banā pa gōō pāā otēpwe kārā pāā tāā mā wāāō. Ā baa nyē
wērēpwiri naa nā pērē tāā nābē nī. Unā é jē tapo tēēpaa naa goo 30 nāja kēē pwi paaō ā cā
é caa pwēji pi éa ā é pi tapitiri-é pwi tāā kēē mā é cōō diri pāā ilēri nā cā rē caa pwēji pi éa
mwārā banā wādē-ē. Nā inā mā wādē tē pwi āboro èpo ā rē pārā pērē tēpé géonā rē wiārā
pwi aniaa kēē banā rē pi tūra mā tōō èpo ilēri. Ā pwi bē nā rē nyā pwa co naa nēē. Rē pi ila
tē du nyaa mā caa kēē ā mā pi ila tēē wēē tōō ilēri, ā unā tēutēē ā rē wiā nāigé kē rē itēpé.

I pai pwa bèèpwiri, nâ nyê ticè pí wājuwé cōwâ. I pí éa jaa tépa âboro duu nâ otèpwe kârâ domĩ nâ câ caa pârĩ mã tièu. I dua pí éa nâ pârĩ mã câ ru pwa ité tââ âconâ i pí éa kê ru nâ é nyê tââ awé.

Pi taawèèri

1) Bii naa nâ popwalé : " Bii nâ i pãã pí éa nâ...pí éa kê ru nâ é nyê tââ awé."

2) Inâ jèpa wakè goo i pí tōpwō ilèri.

Inâ bwēfi i nêê-rê mûrû bèèni : " I pí éa jaa tépa âboro duu nâ otèpwe kârâ domĩ nâ câ caa pârĩ mã tièu."

CONCOURS EXTERNE DE REDACTEUR DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : SUJET 2

DUREE : 1 HEURE

COEFFICIENT : 1

LE MARIAGE COUTUMIER

D'après Pierre Wahmu,

« Contrairement au mariage religieux ou civil, le mariage religieux ou civil, le mariage coutumier n'est pas une simple alliance entre un homme et une femme. C'est l'union de deux familles. Il y a des différences selon les régions mais le principe est toujours le même : toutes les personnes liées avec le garçon apportent l'argent et les denrées nécessaires à l'organisation du mariage.

Quand une fille se marie, elle doit quitter sa famille et son foyer. Selon les gens de Lifou, il faut donc compenser cette perte. Les parents ont dépensé de l'argent pour éduquer la jeune fille et c'est finalement la famille du garçon qui va en bénéficier. Cette dernière doit donc apporter de l'argent en contrepartie.

Une fois que le garçon a annoncé au clan son intention de se marier, il doit apporter la nouvelle à tous les membres de sa famille. Cela peut prendre des semaines car il n'a pas le droit de téléphoner. Il doit se présenter en personne !

Quand tout le monde est au courant, le jeune homme rentre chez lui et attend, jour et nuit, que les membres de sa famille lui apporte l'argent du mariage. Ensuite, le clan du garçon se réunit et détermine la part qu'il va donner aux parents de la future épouse, à l'oncle maternel, aux invités officiels de la jeune fille, et au couple pour qu'il puisse s'installer. Les sommes sont parfois considérables.[...] Avant tous ces millions, on échangeait simplement des ignames.

Autrefois les mariages coutumiers étaient arrangés pour consolider des alliances entre clans. Aujourd'hui certains le sont encore. Quand un garçon approche la trentaine et qu'il n'est toujours pas marié, sa famille se réunit et fait une liste des filles avec qui il pourrait s'unir. S'il est d'accord, une délégation conduite par l'oncle du garçon se rend au domicile de la jeune fille pressentie. Cette démarche se fait exclusivement la nuit car tout doit rester secret. La demande est d'abord adressée aux parents puis à la fille. Si elle ne donne pas son consentement, la délégation poursuit la tournée.

La coutume n'accepte pas les divorces. Le mariage coutumier est un lien de sang qui ne peut pas s'effacer. Le couple peut très bien ne plus vivre ensemble mais, selon la coutume, leur mariage existe pour toujours.

Extrait du journal « Les Nouvelles Calédoniennes »

Questions

Question 1:

Traduisez le passage suivant : " Autrefois les mariages.....leur mariage existe pour toujours".

Questions 2 :

a/ Quelles sont les différentes étapes d'un mariage coutumier ? (5 points)

2/ Expliquez le passage suivant : "Le mariage coutumier est un lien de sang qui ne peut s'effacer" (5 points)

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE

-----<<>>-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : INFORMATIQUE

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

➤ Une seule réponse par question

Question 1

Qu'est-ce que TCP/IP ?

- a. Un ensemble de protocoles utilisés pour le transfert de données sur Internet
- b. La nouvelle norme de sécurité des données
- c. La première couche du modèle OSI

Question 2

Quelle est la technologie reconnue pour interconnecter des objets ?

- a. Wifi
- b. Adsl
- c. Bluetooth

Question 3

Quelle est la portée maximale d'une connexion en wifi ?

- a. 100 mètres
- b. 300 mètres
- c. 500 mètres

Question 4

Lequel de ces langages de programmation n'existe pas ?

- a. Delphi
- b. Groovy
- c. CindyK

Question 5

En programmation, que permet la gestion des versions ?

- a. Maintenir l'ensemble des versions du code source d'un logiciel
- b. Référencer le code source
- c. Identifier une mise à jour logicielle

Question 6

Lequel de ces systèmes d'exploitation n'existe pas ?

- a. Symbian
- b. Linux
- c. KimOSX

Question 7

Quel est le périphérique d'entrée d'un PC ?

- a. modem
- b. imprimante
- c. webcam

Question 8

Lequel de ces composants est un périphérique de sortie d'un PC ?

- a. écran
- b. souris
- c. clavier

Question 9

Quelle est la finalité d'une carte graphique ?

- a. Permettre de travailler sur des images en haute définition
- b. Produire une image affichable sur un écran
- c. Améliorer la qualité des graphiques dans Excel

Question 10

Parmi ces composants dans un ordinateur, lequel d'entre eux vous semble indispensable ?

- a. Processeur
- b. LecteurCD
- c. Carte réseau

Question 11

Laquelle de ces bases de données n'existe pas ?

- a. DB2
- b. MariaDB
- c. MikeSQL

Question 12

Dans un schéma de données, qu'est-ce qu'un identifiant ?

- a. Une information permettant d'identifier de façon unique un objet
- b. Une donnée permettant d'associer une identité
- c. Un champ unique dans une table

Question 13

Qu'est-ce qu'une version logicielle « Release Candidate » ?

- a. Une version prête à enregistrer
- b. Une version prête à déployer
- c. Une version prête à tester

Question 14

Qu'est-ce qu'un virus informatique ?

- a. Un programme qui s'auto-réplique et se propage à d'autres PC
- b. Un programme qui détruit des disques durs
- c. Un programme qui s'auto-installe et endommage les autres logiciels

Question 15

Parmi les mots de passe ci-dessous, lequel propose un niveau de sécurité acceptable?

- a. g0ldorak
- b. Goldorak
- c. G0ldor@k

Question 16

A quoi correspond le sigle GED ?

- a. Gestion élémentaire de document
- b. Gestion électronique de documents
- c. Gestion événementielle de la documentation

Question 17

Lequel de ces outils n'appartient pas à la suite Microsoft Office ?

- a. Word
- b. Access
- c. Paint

Question 18

Lequel de ces outils ne permet pas de travailler les images ?

- a. Drupal
- b. Magix
- c. Photoshop

Question 19

Facebook est un...

- a. réseau d'entreprise
- b. réseau social
- c. réseau communautaire

Question 20

D'abord mis à disposition des universités en 2004, Facebook a été rendu « public » en...

- a. 2006
- b. 2008
- c. 2010

BAREME :

1 point par réponse correcte

**CONCOURS EXTERNE DU 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE
REDACTEURS DU CADRE DE L'ADMINISTRATION GENERALE DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE**

---00000---

EPREUVE FACULTATIVE : INFORMATIQUE

Durée : 1h30

Coefficient : 1

➔ Une seule réponse par question

Question 1

Qu'est-ce que TCP/IP ?

- a. Un ensemble de protocoles utilisés pour le transfert de données sur Internet
- b. La nouvelle norme de sécurité des données
- c. La première couche du modèle OSI

Question 2

Quelle est la technologie reconnue pour interconnecter des objets ?

- a. Wifi
- b. Adsl
- c. Bluetooth

Question 3

Quelle est la portée maximale d'une connexion en wifi ?

- a. 100 mètres
- b. 300 mètres
- c. 500 mètres

Question 4

Lequel de ces langages de programmation n'existe pas ?

- a. Delphi
- b. Groovy
- c. CindyK

Question 5

En programmation, que permet la gestion des versions ?

- a. Maintenir l'ensemble des versions du code source d'un logiciel
- b. Référencer le code source
- c. Identifier une mise à jour logicielle

Question 6

Lequel de ces systèmes d'exploitation n'existe pas ?

- a. Symbian
- b. Linux
- c. KimOSX

Question 15

Parmi les mots de passe ci-dessous, lequel propose un niveau de sécurité acceptable?

- a. g0ldorak
- b. Goldorak
- c. G0ldor@k

Question 16

A quoi correspond le sigle GED ?

- a. Gestion élémentaire de document
- b. Gestion électronique de documents
- c. Gestion événementielle de la documentation

Question 17

Lequel de ces outils n'appartient pas à la suite Microsoft Office ?

- a. Word
- b. Access
- c. Paint

Question 18

Lequel de ces outils ne permet pas de travailler les images ?

- a. Drupal
- b. Magix
- c. Photoshop

Question 19

Facebook est un...

- a. réseau d'entreprise
- b. réseau social
- c. réseau communautaire

Question 20

D'abord mis à disposition des universités en 2004, Facebook a été rendu « public » en...

- a. 2006
- b. 2008
- c. 2010

BAREME :

1 point par réponse correcte

**CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 2 JUILLET 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE**

-----<<>>-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : COMPTABILITE

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Calculatrice autorisée

L'intégralité du présent document doit être restituée en fin d'épreuve. Pour les exercices 1 & 2, veuillez détailler sommairement vos calculs.

N° ANONYMAT

SUJET

Exercice n°1 (6 points) :

Une entreprise industrielle utilise deux matières premières A et B pour fabriquer un produit unique.

Voici les données récapitulant les consommations du mois d'avril 2016. Il n'y a aucun encours de production.

	Matière A	Matière B	Produit Fini
Stock initial	6 507 000	0	<i>8 560</i>
Stock final	6 411 000	5 678 000	<i>6 000</i>
Achats	24 000 000	35 789 000	-
Ventes	-	-	<i>6 023</i>

Les données en gras sont des francs CFP, celles en italiques sont des quantités physiques.

Précisez :

1. Les quantités de produits finis fabriqués en avril 2016.
2. Le coût matière incorporé dans une unité de produit fini.
3. De quelles informations complémentaires devriez-vous disposer pour calculer le coût de production des produits vendus ?

N° CORRECTION

Exercice n°2 (7 points) :

Votre entreprise fabrique des composants électroniques pour diverses industries.

Voici le compte de stocks de produits finis (inventaire permanent) du mois de septembre 2015 concernant la référence GX220.

Complétez ce document en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

	Quantités	Coût unitaires	Valeur		Quantités	Coût unitaires	Valeur
St. Initial	0			Ventes			23 980
Productions				St. final		2.2	
TOTAUX			26 400	TOTAUX			

(Les montants sont exprimés en K FCFP)

Précisez :

1. Le coût de production des produits finis fabriqués en septembre 2015.
2. La marge unitaire sur coût de production des GX220 vendus, sachant que le CA de septembre s'élève à 34 880 000 Francs CFP.

Exercice n°3 (7 points):

On dit souvent qu'il peut être dangereux de prendre des décisions en s'appuyant sur le calcul des coûts complets.

Pour quelle (s) raison (s) ?

Illustrez votre analyse par deux exemples.

(1 page maximum)

**CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE REDACTEURS DU
CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : COMPTABILITE

CORRECTION

Exercice n°1 (6 points) :

Précisez :

1. Les quantités de produits finis fabriqués en avril 2016.

Réponse : 3 463 (6 000 - 6 023 - 8 560) (2 points)

2. Le coût matière incorporé dans une unité de produit fini.

Réponse : 15.65 (2 points)

Soit $(6507 + 24000 - 6411 + 35789 - 5678) / 3\,463$

NB : Il ne faut pas pénaliser une seconde fois ceux qui auraient mal calculé les quantités dans la 1^{ère} question.

3. De quelles informations complémentaires devriez-vous disposer pour calculer le coût de production des produits vendus ?

Il faudrait connaître les autres coûts de production (main d'œuvre, amortissements, énergie etc...) 2 points.

Exercice n°2 (7 points) :

3 points (-0.5 point par montant erroné ou absent)

	Quantités	Coût unitaires	Valeur		Quantités	Coût unitaires	Valeur
St. Initial	0	0	0	Ventes	10 900	2.2	23 980
Productions	12 000	2.2	26 400	St. final	1 100	2.2	2 420
TOTAUX	12 000	2.2	26 400	TOTAUX	12 000	2.2	26 400

(Les montants sont exprimés en K FCFP)

Précisez :

1. Le coût de production des produits finis fabriqués en septembre 2015.

Réponse : 26 400 (2 points, 1 point s'il est faux dans le tableau)

2. La marge unitaire sur coût de production des GX220 vendus, sachant que le CA de septembre s'élève à 34 880 000 Francs CFP.

Réponse : 1 (2 points)

(34 880 - 23 980) / 10 900

Exercice n°4 (7 points):

On dit souvent qu'il peut être dangereux de prendre des décisions en s'appuyant sur le calcul des coûts complets. Pour quelle (s) raison (s) ?

Deux idées principales : le caractère arbitraire des répartitions des charges indirectes, et l'effet volume sur les charges fixes (2 points par idée). D'autres idées peuvent être acceptées, mais le plafond est à 4 points.

La pertinence des exemples est notée sur 3 points.

CONCOURS EXTERNE OUVERT POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS D'ADMINISTRATION GENERALE DU CADRE
D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSION : QCM PORTANT SUR L'ORGANISATION
ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

DUREE : 1 HEURE

COEFF : 2

SUJET

N° ANONYMAT

Le candidat devra choisir une réponse parmi celles proposées.

Barème :

- + 2 pour une réponse correcte
- - 1 point pour une réponse fausse
- 0 point pour une absence de réponse

1. Les membres des autorités administratives indépendantes sont nommés par :
 - a. Arrêté du gouvernement
 - b. Délibération du congrès
 - c. Décret en conseil d'Etat
2. Le haut-commissaire ou son représentant assiste aux séances des assemblées de province :
 - a. Vrai
 - b. Faux
3. Pour toute mesure prise en matière de maintien de l'ordre, le haut-commissaire est tenu d'en informer :
 - a. Le président du gouvernement
 - b. Le gouvernement collégial
 - c. Le président du congrès
4. Le président du gouvernement présente une déclaration de politique générale devant :
 - a. Les membres du gouvernement
 - b. Le congrès
 - c. La presse

5. Les membres du gouvernement peuvent-ils être amenés à exercer leurs fonctions sans que le vice-président du gouvernement ne soit élu ?
- a- Non
 - b- Oui
6. Pour être candidat aux élections provinciales, il faut, notamment, être âgé de :
- a. Dix-huit ans accomplis
 - b. Vingt ans au moins
 - c. Vingt et un an accomplis
7. Les établissements hospitaliers relèvent de la compétence de la Nouvelle-Calédonie :
- a. Faux
 - b. Vrai
8. Le congrès est l'organe exécutif de la Nouvelle-Calédonie :
- a. Faux
 - b. Vrai
9. Les séances du congrès de la Nouvelle-Calédonie sont-elles publiques ?
- a. Oui
 - b. Non
10. Le président de la commission permanente est élu par :
- a. Les membres du congrès
 - b. Les membres de cette même commission
 - c. Les membres du gouvernement
11. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer est désigné par :
- a. Le congrès
 - b. Le président du gouvernement
 - c. Le président du congrès
12. Laquelle de ces autorités défend la Nouvelle-Calédonie devant les juridictions :
- a. Le président du gouvernement en vertu d'une délibération du gouvernement
 - b. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
 - c. Le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie
13. Les assemblées de province peuvent créer des emplois de contractuels :
- a. Vrai
 - b. Faux

14. Le congrès est obligatoirement consulté sur les suppressions de communes :
- a. Vrai
 - b. Faux
15. La loi organique énumère de manière exhaustive les matières relevant de la compétence des provinces :
- a. Vrai
 - b. Faux
16. Les institutions de la Nouvelle-Calédonie comprennent entre autres :
- a. Le congrès, le gouvernement, le sénat coutumier
 - b. Le congrès, le gouvernement, les communes
 - c. Le congrès, le gouvernement, les provinces
17. Sont applicables de plein droit en Nouvelle-Calédonie les dispositions législatives relatives :
- a. A la fonction publique
 - b. A la procédure administrative contentieuse
 - c. Aux établissements hospitaliers
18. Dans les domaines de compétence de la Nouvelle-Calédonie, laquelle de ces autorités peut autoriser le président du gouvernement à négocier, dans le respect des engagements internationaux de la République, des accords avec des Etats du Pacifique ?
- a. Le haut-commissaire
 - b. Le congrès
 - c. Le gouvernement
19. La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière d'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance :
- a. Vrai
 - b. Faux
20. La commune de Canala se situe sur le territoire de :
- a. La province Sud
 - b. La province Nord
 - c. Elle est répartie entre ces deux provinces

Concours externe pour l'accès au corps
de rédacteur d'administration générale
Année 2016
Questionnaire à choix multiples
Organisation administrative et politique de la Nouvelle-Calédonie
Corrigé

Le candidat devra choisir une réponse parmi celles proposées.

Barème :

- + 1 pour une réponse correcte
- - 1 point pour une réponse fausse
- 0 point pour une absence de réponse

1. Les membres des autorités administratives indépendantes sont nommés par :

- a. Arrêté du gouvernement
- b. Délibération du congrès
- c. Décret en conseil d'Etat

2. Le haut-commissaire ou son représentant assiste aux séances des assemblées de province :

- a. Vrai
- b. Faux

3. Pour toute mesure prise en matière de maintien de l'ordre, le haut-commissaire est tenu d'en informer :

- a. Le président du gouvernement
- b. Le gouvernement collégial
- c. Le président du congrès

4. Le président du gouvernement présente une déclaration de politique générale devant :

- a. Les membres du gouvernement
- b. Le congrès
- c. La presse

5. Les membres du gouvernement peuvent-ils être amenés à exercer leurs fonctions dans que le vice-président du gouvernement en soit élu ?

- a- Non
- b- Oui

6. Pour être candidat aux élections provinciales, il faut, notamment, être âgé de :

- a. Dix-huit ans accomplis

- b. Vingt ans au moins
 - c. Vingt et un an accomplis
7. Les établissements hospitaliers relèvent de la compétence de la Nouvelle-Calédonie :
- a. Faux
 - b. Vrai
8. Le congrès est l'organe exécutif de la Nouvelle-Calédonie :
- a. Faux
 - b. Vrai
9. Les séances du congrès de la Nouvelle-Calédonie sont-elles publiques ?
- a. Oui
 - b. Non
10. Le président de la commission permanente est élu :
- a. Les membres de du congrès
 - b. Les membres de cette même commission
 - c. Les membres du gouvernement
11. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie au conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer est désigné par :
- a. Le congrès
 - b. Le président du gouvernement.
 - c. Le président du congrès
12. Laquelle de ces autorités défend la Nouvelle-Calédonie devant les juridictions :
- a. Le président du gouvernement en vertu d'une délibération du gouvernement
 - b. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
 - c. Le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie
13. Les assemblées de province peuvent créer des emplois de contractuels :
- a. Vrai
 - b. Faux
14. Le congrès est obligatoirement consulté sur les suppressions de communes :
- a. Vrai
 - b. Faux
15. La loi organique énumère de manière exhaustive les matières relevant de la compétence des provinces :
- a. Vrai
 - b. Faux

16. Les institutions de la Nouvelle-Calédonie comprennent entre autres :

- a. Le congrès, le gouvernement, le sénat coutumier
- b. Le congrès, le gouvernement, les communes
- c. Le congrès, le gouvernement, les provinces

17. Sont applicables de plein droit en Nouvelle-Calédonie les dispositions législatives relatives :

- a. A la fonction publique
- b. A la procédure administrative contentieuse
- c. Aux établissements hospitaliers

18. Dans les domaines de compétence de la Nouvelle-Calédonie, laquelle de ces autorités peut autoriser le président du gouvernement à négocier, dans le respect des engagements internationaux de la République, des accords avec des États du Pacifique ?

- a. Le haut-commissaire
- b. Le congrès
- c. Le gouvernement

19. La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière d'administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance :

- a. vrai
- b. faux

20. La commune de Canala se situe sur le territoire de :

- a. La province Sud
- b. La province Nord
- c. Elle est répartie entre ces deux provinces

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---ooOoo---

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

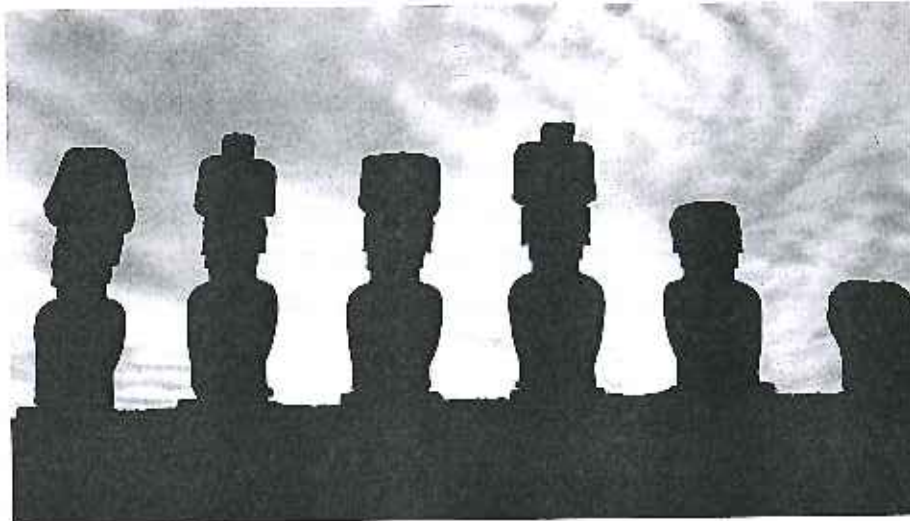
SUJET 1

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

Le patrimoine mondial menacé par les changements climatiques

Les changements climatiques menacent certains sites qui figurent sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Faudra-t-il les retirer de la Liste?

6 juin. 2016 par Gary Lawrence



Avec le réchauffement climatique, certains des moai, les statues monumentales de l'île de Pâques, pourraient bien finir au fond de l'océan.

(Photo: Jamie Norman/Pixabay)

Peu avant que la France soit aux prises avec les inondations monstres que l'on sait, l'UNESCO sonnait l'alarme, en début de semaine dernière, pour souligner l'impact des changements climatiques sur la pérennité des sites classés sur sa prestigieuse Liste du patrimoine mondial.

Selon un rapport fraîchement publié par l'organisme onusien et intitulé «Patrimoine mondial et tourisme dans le contexte des changements climatiques», 31 sites naturels et culturels de 29 pays du globe sont ainsi sérieusement mis à mal par la hausse des températures ou l'exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes, par des sécheresses corsées ou des incendies plus virulents et difficiles à maîtriser, entre autres choses.

Ainsi, les récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie sont soumis cette année à un blanchiment sans précédent; des statues de l'île de Pâques situées en régions côtières pourraient bientôt s'affaïsser dans la mer; des villes au ras des flots comme Venise ou Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, risquent de pâtir de l'élévation du niveau des mers; alors que la Grande mosquée en banco (terre crue) de Djenné, au Mali, souffre de plus en plus des poussées d'humidité ambiantes.

Mêmes des perles urbaines continentales comme Cesky Krumlov, en République tchèque, ne sont pas à l'abri des bouleversements climatiques, si la rivière qui

quelqu'un a écrit

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

---ooOoo---

**EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY**

ENTRETIEN : 30 MINUTES
PREPARATION : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

SUJET 2

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

Les technologies de l'information et de la communication constituent le bouleversement du siècle. Elles donnent un dynamisme nouveau à la culture millénaire de l'écrit et permettent avec l'aide de l'électricité et des systèmes de conversion des signaux, la transmission de données à la vitesse de la lumière, avec ou sans fil.

LA PRÉHISTOIRE DE LA COMMUNICATION : LE FIL

◉ La transmission de l'écrit

Le télégraphe aérien de Claude Chappe (1793) resta en fonction jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Puis Samuel Morse (1791-1872), inventeur de l'alphabet Morse en 1832, donna ses lettres de noblesse au télégraphe électrique. Plusieurs fois amélioré par Charles Wheatstone, Émile Baudot, et David Edward Hughes, le télégraphe donna naissance aux téléimprimeurs et télétypes intégrant la commodité de la machine à écrire mise au point par Christopher Sholes (1819-1890) en 1867. Le fil facilita enfin la transmission de données à des centres de calcul (stockage de l'information).

◉ La transmission du son

C'est en 1876 que l'Américain Graham Bell (1847-1922) effectua la première transmission de la voix. À l'émission, un microphone (imaginé par D.E. Hughes en 1877) transforme l'énergie sonore en énergie électrique qui est transmise dans l'espace par une ligne électrique. À l'arrivée, un écouteur transforme l'énergie électrique en énergie sonore. Une fois le réseau constitué, l'ère de la téléphonie automatique est ouverte. Le système né au XIX^e siècle aborde gaillardement le XXI^e siècle.

LA MODERNITÉ EN COMMUNICATION : LE SANS-FIL

◉ La radiodiffusion

Les ondes électromagnétiques transitent par des câbles, mais également par l'air ou le vide. En 1894, en utilisant l'éclateur de Hertz, l'antenne de Popov et le cohéreur de Branly, le physicien italien Guglielmo Marconi (1874-1937) envoie pour la première fois sans fil, un message à distance. C'est la naissance de la TSF (télégraphie sans fil), de la radiotélégraphie, de la radiotéléphonie, de la radiocommunication ainsi que de la radiodiffusion.

◉ La télévision

Transposer à l'émission des images en électricité et convertir des impulsions électriques en images dans un récepteur ne fut pas aisé. La caméra avec cellules photovoltaïques balayant l'image ligne à ligne d'un

En France

Les premières émissions régulières de radiodiffusion furent effectuées à partir de l'émetteur de la Tour Eiffel en février 1921, trois mois après les essais de Pittsburgh par la compagnie Westinghouse. La même année fut mis en service l'émetteur de Londres.

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

SUJET 3

Ce sujet comporte 4 pages y compris la page de garde.

ÉDITORIAL

Interdiction du burkini : le mal de mer

Par Laurent Joffrin — 24 août 2016 à 20:31



Sur la plage des Catalans, à Marseille, le 16 août. Photo France Keyser. Myop pour Libération

vindictes publiques ? Et quel cadeau offert à la propagande islamiste qui veut présenter la France comme une terre par nature hostile à la religion musulmane !

Lutter contre l'intégrisme ? Objectif essentiel, pressant, décisif. Dans les quartiers, dans les mosquées, le salafisme cherche à gagner en influence et à faire passer sous sa coupe un nombre croissant de musulmans désorientés. Cette régression moyenâgeuse doit être combattue, par l'action politique, par la pédagogie, par l'application intransigeante des lois laïques (les vraies), par un soutien sans faille apporté aux tenants d'un islam moderne et pacifique, qui sont de loin la majorité (sans compter les incroyants de culture musulmane, dont on ne parle jamais...).

La France a-t-elle baissé la garde ? En aucune manière. Elle est au contraire le pays démocratique où les mesures les plus fermes ont été prises contre les signes intégristes, entre l'interdiction du voile intégral - déjà malaisée à mettre en œuvre - et la prohibition des signes religieux ostentatoires dans les salles de classe. Aller au-delà dans l'espace public, c'est outrepasser les principes élémentaires de la liberté individuelle.

Quant à la laïcité, il faut inlassablement rappeler qu'elle a pour but de garantir la neutralité de l'Etat en matière religieuse, mais aussi le libre exercice des religions dès lors qu'elles se situent dans le cadre de la loi. La laïcité ne consiste pas à réprimer les croyances mais à s'assurer qu'elles n'influencent pas indûment sur la puissance publique ou l'élaboration des lois. On espère que le Conseil d'Etat, qui examine ce jeudi les arrêtés «anti-burkini» dans sa sagesse juridique, mettra fin à cette pantalonnade discriminatoire qui choque les démocrates et embarrasse la police. C'est en accueillant sans ambages les religieux respectueux des lois que l'esprit de la laïcité sera le mieux respecté.

Laurent Joffrin

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---ooOoo---

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

SUJET 4

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

Croire en demain

«La plus importante ressource sur laquelle l'humanité peut compter est son intelligence.»

Une pneumonie terrasse la campagne présidentielle de Hillary Clinton. De jeunes apprentis terroristes sont arrêtés en France. Les routes du Québec sont pleines de trous. Les chauffeurs de taxi sont en pleine révolte. Alep est encore bombardée. Et voilà qu'on nous annonce que 500 000 emplois disparaîtront d'ici 15 ans, remplacés par des algorithmes. Misère ! Tout va mal...

Pas tout à fait.

Les alertes de nos téléphones intelligents nous relaient constamment de mauvaises nouvelles. Tout cela crée une « perturbation cognitive », diraient les psychologues. D'un point de vue planétaire, notre ère est pourtant bien meilleure que ne l'ont été toutes les époques précédentes de l'histoire humaine. On l'oublie trop souvent. Et ce pessimisme peut être paralysant. Quand il ne crée pas carrément des problèmes politiques, comme on l'a vu en Grande-Bretagne lors de la campagne sur le Brexit et comme on l'observe maintenant aux États-Unis, où près de 81 % des partisans de Donald Trump estiment que la vie est pire aux États-Unis qu'il y a 50 ans. Ce qui est loin d'être vrai !

En 1820, 94 % de l'humanité vivait avec moins de trois dollars par jour (en monnaie d'aujourd'hui), a calculé l'économiste et historien suédois Johan Norberg. En 2015, seulement 10 % de la population vivait dans une telle misère. La pauvreté a été réduite de moitié dans le monde au cours des 20 dernières années.

La population mondiale est non seulement moins pauvre, elle est aussi en meilleure santé. Mieux nourris, les humains sont aussi globalement plus intelligents et plus aptes à comprendre des concepts abstraits. Par conséquent, ils sont aussi plus tolérants... car plus à même d'imaginer la vie d'une personne différente d'eux. L'humanité va dans le bon sens.

Dans un livre à paraître fin octobre, *Progress: Ten Reasons to Look Forward to the Future* (Progrès : 10 raisons de croire en demain), Johan Norberg tente d'expliquer cette dissonance.

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

SUJET 5

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

LA MONTÉE DE L'INDIVIDUALISME

Dans les sociétés occidentales, l'individualisme est une évidence qui ne peut être remise en cause. La montée de l'individualisme est considérée comme un progrès indéniable, car elle est l'expression d'une plus grande liberté des individus. Cependant l'expression « individualisme » recouvre des sens très différents.

AUX ORIGINES DE L'INDIVIDUALISME

L'individualisme repose sur l'idée que chaque individu est autonome, c'est-à-dire qu'il possède des caractères propres qui le rendent singulier.

o Une reconnaissance progressive

La notion suppose donc la liberté de l'individu et est la conséquence d'un processus d'émancipation de tutelles qui se sont exercées d'une manière traditionnelle sur les êtres humains. Cependant, la reconnaissance de l'individu en tant qu'être autonome ne s'est pas faite du jour au lendemain. Pendant très longtemps, l'individu n'est reconnu qu'au travers de son groupe d'appartenance, la communauté fondée sur une hiérarchie rigide ne pouvant être remise en cause. Le lien social s'étaye sur la solidarité mécanique comme l'a montré Émile Durkheim (voir la fiche 2).

o Intérêt particulier et intérêt général

En devenant plus libre des contraintes liées à la simple survie, l'individu s'émancipe des traditions qui lui imposaient un style de vie et de croyance. Les premiers théoriciens de l'économie moderne, comme Adam Smith (1723-1790), donnent les clés pour résoudre le problème du lien entre les intérêts particuliers et l'intérêt général. Grâce à la « main invisible » du marché, chaque individu, en recherchant son intérêt particulier, sert l'intérêt général. L'économie de marché favorise un ordre social résultant, d'une manière non intentionnelle, de l'interaction d'individus poursuivant des objectifs, à l'origine, purement égoïstes.

Du point de vue politique, l'aboutissement de ce processus est la Déclaration des droits de l'homme qui proclame que les droits fondamentaux sont individuels, naturels et évidents. D'une façon plus générale, la Révolution française consacre la primauté de l'individu sur la communauté.

L'INDIVIDUALISME DÉMOCRATIQUE

o L'anti-individualisme

La montée de l'individualisme, depuis le XVII^e siècle, s'est accompagnée d'une

« Je pense donc je suis »

Le « je pense donc je suis » de Descartes marque l'entrée de l'individu dans la philosophie : celui-ci constitue en lui-même une entité indépendante de l'extérieur. Au XVIII^e siècle, l'urbanisation renforce les aspirations individuelles, car elle facilite le relâchement des liens avec les communautés que constituaient les villages. De plus, le développement industriel favorise la satisfaction de nouveaux besoins qui ne sont plus des besoins élémentaires, comme l'alimentation et le logement.

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

—ooOoo—

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

SUJET 6

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

Racket, vols, incendies criminels: la délinquance juvénile est en augmentation. Dans la rue et à l'école. Mal dans leur peau, les jeunes manifestent souvent une hostilité sournoise qui s'exprime à travers le langage, les provocations, les moqueries. Sociologues et enseignants s'interrogent. Et réagissent.

QUAND LES JEUNES ONT LA HAINE

Le 17 mai 1998, Genève se réveille groggy, estomaquée par la violence des événements survenus la veille dans le sillage des manifestations contre l'organisation mondiale du commerce (OMC), symbole d'un capitalisme agressif. Vitaines brisées, dégâts matériels : personne n'a oublié les images de cette casse sans précédent, largement relatée par les médias. Le plus fous, c'est que de nombreux casseurs au look *destroy* étaient jeunes, voire très jeunes, et pas du tout politisés.

Racket, vols, séquestrations, vandalisme, incendies criminels : ici et là - Fribourg, Vevey ou Neuchâtel - les délits commis par des jeunes ne manquent pas. Encore peu étudiée en Suisse, la violence juvénile, comme celle des adultes d'ailleurs, est en augmentation.

Selon les statistiques du centre suisse de prévention de la criminalité*, les enfants et les adolescents forment environ le quart des délinquants. D'autres chiffres plus inquiétants étayent ce constat : dans le canton de Zurich, le nombre de mineurs présumés coupables d'infraction a quadruplé depuis 1991.

D'où vient cette brutalité ? Qui tombe dans la délinquance et pourquoi ? Et à qui la faute ? Le rapport de la commission fédérale de la jeunesse, publié en novembre 1998, donne le ton. *Les jeunes : cogneurs ou souffre-douleur ?* Le titre est explicite : pour les auteurs de l'étude, pas question de faire porter aux jeunes le chapeau ; leur violence s'inscrit dans l'évolution de notre société en crise et de ses valeurs vacillantes. « Pour eux, note Viviane Dubath, secrétaire de la commission, la violence compte moins que le fait d'avoir un avenir bouché, sans beaucoup d'espoir de se placer dans le monde professionnel.

Ce point de vue, Michel Vuille et Dominique Gros

le partagent. Tous deux sociologues, ces Genevois ont été mandatés par le Conseil d'État pour mener l'enquête sur le terrain suite aux émeutes du printemps 1998 en réaction contre l'OMC. Leurs observations ont fait l'objet d'un rapport intitulé *Violence ordinaire***. « A Genève, comme ailleurs, la situation des jeunes s'est détériorée depuis le milieu des années quatre-vingt, constatent-ils. Ceux qui squattent le font par obligation. Le travail, ciment social de notre société, n'existe plus en tant que tel. »

Effet ricochet, les jeunes développent une grande vulnérabilité. Comment grandir et faire des projets quand les perspectives d'avenir sont si floues ? « Devenir adulte signifiait autrefois trouver un emploi stable. Quitter les parents, se débrouiller tout seul et payer ses impôts, poursuit Dominique Gros. Ce processus se déroulait entre 18 et 22 ans. Aujourd'hui il est remplacé par une adolescence qui s'étire, une formation qui dure plus longtemps, des liens distendus avec la société. Et surtout peu de débouchés : les jeunes qui ont entre 18 et 24 ans comptent parmi les plus touchés par le chômage.

Le décor est posé. C'est un terrain vague sans beaucoup d'avenir, un terreau où la délinquance et la violence peuvent naître puis grandir. Sans faire d'amalgames réducteurs, les sociologues constatent que le milieu social et l'entourage familial jouent, bien sûr un rôle essentiel. Là encore les chiffres sont éloquentes : des parents ou un jeune chômeur, un milieu d'immigrés ou une famille perturbée augmentent le risque de filtrer avec la violence. Tout comme « un faible bagage scolaire et des problèmes d'insertion dans les quartiers défavorisés ».

Au départ, il est vrai, les jeunes en rupture éprouvent un certain plaisir à quitter les sentiers battus. La marginalité se fait ludique, mais cela ne

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

SUJET 7

Ce sujet comporte 4 pages y compris la page de garde.

Tous dépendants aux réseaux sociaux ? Ça se soigne !

Nous utilisons beaucoup les réseaux sociaux, « grâce » à nos ordinateurs, tablettes et téléphones intelligents. Doit-on avouer que nous en sommes souvent dépendants ? Est-il trop tard pour agir ?

4 juil. 2016 par Alain Vadeboncoeur



(Photo: Christiaan Colen/Flickr)

Quel temps passons-nous réellement sur les réseaux sociaux ? Dans le monde, les gens y consacrent 1,77 heure par jour, ce qui est en augmentation. Et les jeunes de 16 à 24 ans les utilisent à raison de 2,68 heures par jour. Cela représente près de 1 000 heures par année ! Et cela fait beaucoup de temps et parfois beaucoup de temps perdu.

Ces données, un brin surprenantes, proviennent de *GlobalWebIndex*, qui mène régulièrement un vaste sondage international sur les réseaux sociaux et pour lequel plus de 50 000 personnes âgées de 16 à 64 ans sont interviewées.

On y apprend que notre téléphone cellulaire, malgré son nom (télé- = loin, et -phone = son), n'est utilisé que de 15 % à 20 % du temps pour émettre des sons à distance, c'est-à-dire parler au téléphone, le reste étant plutôt consacré à naviguer sur Internet.

Et que 80 % des utilisateurs consultent leur cellulaire moins de 15 minutes après le réveil. Je le confesse, c'est aussi ce que je fais à mon lever — du moins je prends mes courriels. Tout cela montre à quel point nous sommes devenus avides de ces outils et de « l'information » qu'ils contiennent.

Sommes-nous dépendants ?

On parle souvent de la « dépendance » aux réseaux sociaux. Mais peut-on vraiment en devenir « dépendants », comme on peut l'être, par exemple, d'une drogue ou du jeu ?

En fait oui, sans aucun doute, et ce n'est pas étonnant, puisque toutes ces dépendances fonctionnent sensiblement de la même façon : il s'agit de stimuler certaines régions du cerveau — centre du plaisir — qui sécrètent de la dopamine afin de nous procurer notre petite dose de bonheur quotidien, à laquelle on s'habitue et qu'on redemande. Les drogues fonctionnent selon le même mécanisme, mais de façon plus intense.

courriels, textos, messages Facebook et autres devraient réfléchir à cet envahissement excessif dans leur vie courante.

J'ai d'ailleurs déjà discuté de l'importance de fermer toute cette quincallerie la nuit.

Des effets néfastes

Une dépendance trop forte aurait même des effets sur la santé mentale. Certaines recherches ont en effet montré que l'anxiété et la dépression sont associées à l'abus des réseaux sociaux, bien que des études plus récentes remettent cela en cause, surtout lorsque l'usage qui en est fait est «normal».

On sait aussi que la dépendance aux réseaux sociaux — comme toute dépendance — peut affecter la vie de tous les jours et la performance au travail.

Et notre moral, de manière générale? Peut-on l'améliorer en prenant de temps en temps nos distances par rapport aux réseaux sociaux? Il semble que oui. On a publié une recherche intéressante portant sur l'effet de cesser d'utiliser Facebook.

On a demandé à la moitié d'un groupe de grands adeptes de Facebook de cesser de l'utiliser pendant une semaine et à l'autre de continuer. Or, ceux qui avaient cessé se sentaient mieux au terme de la semaine; ils ressentaient moins d'inquiétude et étaient plus enthousiastes.

Ça vaut ce que ça vaut, mais je ne serais pas surpris qu'il soit vraiment sain de prendre ses distances de temps à autre. C'est en tout cas l'effet que je ressens lorsque je me coupe des réseaux sociaux pour une certaine période.

Soigner sa dépendance

Pour les cas sévères de dépendance — puisque cela existe —, il faut parfois faire appel à des ressources spécialisées et surtout ne pas hésiter à prendre contact si on sent que l'envahissement nous gâche la vie. Il existe d'ailleurs des centres spécialisés pour soigner les vrais addicts aux réseaux sociaux.

Au moins, en attendant d'aller prendre nos messages et consulter notre «mur» Facebook, réfléchissons un peu à cette nouvelle réalité, qui transforme notre relation au monde, souvent pour le mieux, mais parfois pour le pire.

Vaut mieux y penser, puisque les réseaux sociaux ne disparaîtront sûrement pas de nos vies demain matin. Et profitons de l'été pour faire une pause là aussi! Ce que je ferai certainement.

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

—ooOoo—

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

SUJET 8

Ce sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

La pollution de l'air touche 92% de l'humanité

La Méditerranée orientale, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique occidental sont les plus touchés

La pollution de l'air affecte la quasi-totalité de la planète. Selon une nouvelle étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), publiée mardi 27 septembre, 92% de la population mondiale vit dans des lieux où les niveaux de qualité de l'air extérieur ne respectent pas les limites fixées, notamment pour les particules fines, très dangereuses pour la santé dont le diamètre est inférieur à 2,5 microns (PM 2,5).

Ces polluants sont émis principalement par les transports, le chauffage, l'industrie et l'agriculture, mais l'activité humaine est pas seule en cause. Les terribles incendies d'opium au Liban et de pétrole au Yémen ont récemment attiré l'attention sur la qualité de l'air. L'Agence onusienne

L'OMS s'appuie sur des données très détaillées provenant de me-

sureprises par satellite, des sondages de transport aérien et des moniteurs de stations au sol pour plus de 3 000 lieux à travers le monde, en milieu rural ou urbain. Ce modèle a été élaboré en collaboration avec l'université de Bath, au Royaume-Uni.

Les niveaux de pollution de l'air sont particulièrement élevés en Méditerranée orientale, dans l'Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental. À l'exception de la région des Amériques, toutes les

autres régions du monde ont au moins 20% de leur population vivant dans des lieux où la qualité de l'air correspond aux normes de l'OMS. La France, reconnue comme l'un des pays à l'air le plus sain, ne passe qu'une moyenne annuelle de 10 microns par mètre cube d'air (jusqu'à 25 pour les vingt-quatre heures de pointe).

En 2015, la concentration de PM 2,5 était par exemple, allant de 0,20 à 0,40 µg/m³ à Paris, contre 0,10 à 0,20 µg/m³ à Genève.

Action urgente

L'Agence onusienne de santé publique est convaincue que des mesures de réduction des polluants de l'air amélioreront le nombre de personnes atteintes de maladies respiratoires. Les données de l'étude montrent que le monde a besoin de 5,5 millions de personnes en moins pour atteindre les normes de l'OMS. Les données de l'étude sont à l'origine de 94% des décès

liés à la pollution de l'air. Les données de l'étude sont à l'origine de 94% des décès liés à la pollution de l'air. Les données de l'étude sont à l'origine de 94% des décès liés à la pollution de l'air.

L'OMS appelle à une action urgente. Les données de l'étude sont à l'origine de 94% des décès liés à la pollution de l'air. Les données de l'étude sont à l'origine de 94% des décès liés à la pollution de l'air.

Le nombre de décès liés à la pollution atteint 6,5 millions de personnes par an

SERVICE PLANET

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

-----ooOoo-----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

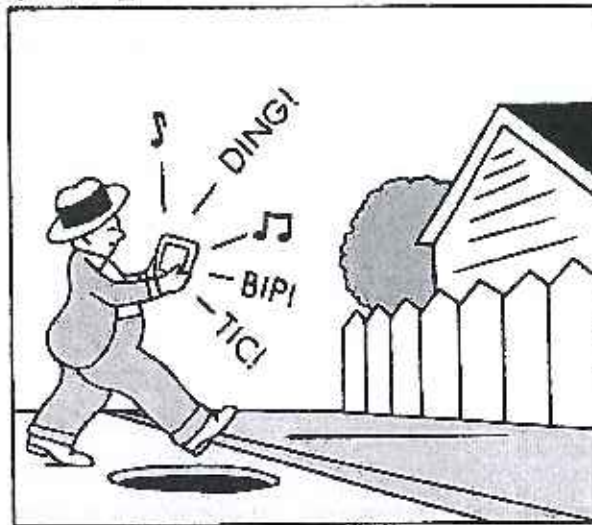
SUJET 9

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

La crise de l'attention

Si la crise de l'attention est une affaire d'hygiène mentale, l'hyperconnectivité pourrait bien devenir la cigarette du XXI^e siècle.

18 juil. 2016 par David Desjardins ■



Le livre de Crawford est assez désolant sur le plan des solutions ; elles sont essentiellement individuelles. C'est un début.

(Illustration: Alain Pilon pour L'actualité)

De l'autre bout de la pièce, j'entends le téléphone vibrer. Un petit coup pour un message Facebook. Un double coup pour un texto. Un plus long pour un courriel.

Toutes les cinq minutes, mon attention dérive vers la tentation de me lever et de saisir l'appareil. La distraction paraît savoureuse. Aucun doute, ce que recèle ce gadget à 1 000 dollars qui asservit mon attention est l'équivalent cognitif de la malbouffe. J'en ai envie comme d'une poutine, même si je sais que le brocoli que je lis en ce moment est nutritif, lui.

**La pollution des
cerveaux est
cependant affaire de
dépendance à
l'échelle sociétale.
Responsabiliser, c'est
bien. Sensibiliser la
population, avant que
nous ne nous
appartenions plus, ce
serait pas mal aussi.**

Le légume crucifère se présente sous la forme d'un essai de Matthew B. Crawford, intitulé *Contact: Pourquoi nous avons perdu le monde et comment le retrouver*. C'est justement sur la crise de l'attention. Sur la difficulté croissante, dans tout ce bruit médiatique, de trouver des plages de silence pour réfléchir.

Nous n'avons pas perdu le monde, remarquez; il nous suit partout. Il est là, tout le temps, jusque dans ce petit restaurant corse de Québec où l'immense écran diffuse du soccer, ce qui attire mon regard tandis que je soupe en terrasse avec ma blonde. Le monde est partout, tout le temps. Jusque sur les écrans des aéroports, dans de nombreux taxis, dans les salles d'attente des cliniques de santé. L'étrangeté, c'est désormais de voir quelqu'un le nez plongé dans un livre.

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

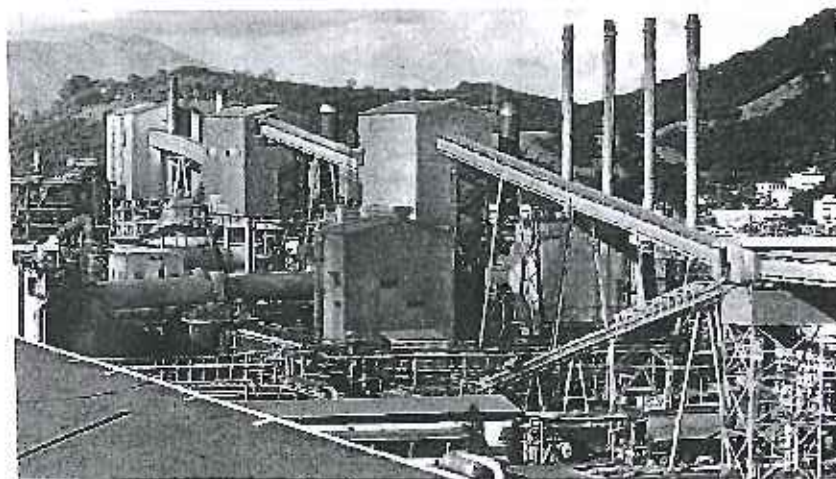
SUJET 10

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

Exit le charbon, la SLN devrait choisir le gaz pour l'usine de nickel de Doniambo

Alain Jeannin avec Bruno Sal - Publié le 14 juin 2016 à 12:55, mis à jour le 14 juin 2016 à 13:11

A priori ce sera le gaz. Selon des sources bien informées, la SLN devrait finalement choisir une centrale thermique au gaz naturel liquéfié (GNL) pour alimenter l'usine de nickel de Doniambo en Nouvelle-Calédonie. La décision est imminente.



© Alain Jeannin Usine de nickel SLN-Eramet de Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

Les discussions se poursuivent à Paris, en toute discrétion. Autour de la table, les représentants de l'Etat (APE), les experts de la SLN et du groupe Eramet, et ceux d'Enercal la société calédonienne d'énergie, l'équivalent local d'EDF. Pour pouvoir être prise en compte dans la loi de finance 2017, la décision doit être annoncée en juillet. Selon toute vraisemblance, elle devrait ravir les écologistes, effrayés par la perspective d'une centrale au charbon envisagée initialement. Celle-ci aurait produit beaucoup plus de CO₂ que la centrale au gaz et aurait donc davantage contribué à l'effet de serre. Toutefois, les considérations environnementales et donc politiques ne sont pas essentielles dans le choix du métallurgiste. Les principales raisons sont économiques. Avec cette future centrale au gaz, la SLN disposera d'un outil très performant qui réduira sa facture énergétique et renforcera considérablement sa compétitivité.

La situation énergétique a changé

Retour en 2011 : la catastrophe de Fukushima a provoqué l'arrêt des centrales nucléaires japonaises. Le pays du Soleil Levant se tourne alors vers les centrales thermiques au gaz, suivi par de nombreux autres pays comme l'Allemagne, effrayés par le spectre de nouveaux Tchernobyl. La demande augmente, les prix du gaz se mettent à flamber. Une étude montre que l'utilisation du charbon fournirait à la SLN, une électricité deux à trois fois moins chère que l'emploi du gaz. Mais en 2015 la situation s'inverse. De nouveaux gisements gaziers sont mis en exploitation dans le monde, faisant exploser l'offre. Parallèlement, les Japonais redémarrent leurs centrales nucléaires. La Chine et la Corée du Sud misent aussi toujours plus sur l'atome ainsi que sur les énergies renouvelables. La demande de gaz baisse. Les contrats gaziers permettent aux clients d'acheter 80 à 120% des quantités réservées. Ils choisissent évidemment 80%. Les prix s'effondrent comme la consommation. Une baisse renforcée par celle des cours du pétrole puisque le prix spot du gaz est indexé sur celui du brut.

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---ooOoo---

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

SUJET 11

Ce sujet comporte 3 pages y compris la page de garde.

Pourquoi les Français aiment le télétravail

Par Charlotte Darche - Publié le 10/05/2015

Pour 71% d'entre eux, le travail à distance est une véritable révolution que les entreprises françaises devraient s'empresse de développer, selon une première étude sur le sujet, publiée cette semaine.

Les Français préfèrent travailler chez eux. C'est ce que révèle le baromètre du télétravail 2015, réalisé par Zevillage et le cabinet Inférence, spécialiste dans l'analyse du langage. Durant les mois de février et mars derniers, 10.000 échanges entre les internautes ont été passés au peigne fin. «Flexibilité», «productivité», «équilibre», «créativité», «performance», ... sur Facebook et Twitter, les superlatifs employés par les internautes ne manquent pas. Pour 71% d'entre eux, le télétravail est une véritable révolution que les entreprises françaises devraient s'empresse de développer.

«Nous ne sommes pas si loin de nos voisins européens et américains, la France compte environ 15% de salariés qui ont un contrat de télétravail.» Daniel Ollivier, sociologue et auteur de l'ouvrage *Management 2.0 - Performance économique et capital humain* aux éditions AFNOR, raconte qu'il y a tout à gagner à développer le travail hors entreprise. Derrière ce concept de management, il y a des bénéfices tant pour les salariés que pour l'entreprise.

• Economies et meilleure qualité de vie

Le baromètre montre que le salarié gère souvent mieux son temps et sa vie personnelle. «En plus il fait des économies en se déplaçant moins et a plus de flexibilité pour choisir son lieu d'habitation. Il n'est pas obligé d'habiter à deux pas de son entreprise», explique Xavier de Mazenod, éditeur de Zevillage.net, le site de référence sur les nouvelles formes de travail.

• Autonomie et productivité

Les témoignages des internautes vont majoritairement dans un sens: être dans son confort habituel, «pouvoir s'adonner à des conduites scolaires ou à des cours de sport» engendre une productivité accrue du travailleur. Cette liberté dans le travail permettrait même une heure de sommeil supplémentaire au quotidien.

• Le défi du manager: faire confiance

Le principal challenge est là: «Convaincre son supérieur que cette démarche ne remet pas en cause son pouvoir et ses prérogatives», selon les mots de Daniel Ollivier. Il faut un management d'entreprise suffisamment mature pour encadrer ses salariés à distance. «Le maître-mot est la confiance réciproque. Et ça marche! Chez Orange ils sont depuis six mois 9000 télétravailleurs sur plus de 100.000 salariés. Au départ l'entreprise avait limité le nombre de jours, mais en voyant que l'expérience était positive, la direction est devenue plus souple», commente Xavier de Mazenod.

Mais travailler à domicile a aussi ses inconvénients.

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

PREPARATION : 30 MINUTES

SUJET 12

Ce sujet comporte 4 pages y compris la page de garde.

À nos devoirs, citoyens!

Peut-on filmer les victimes d'un attentat et publier le tout sur Facebook? Relayer des infos sans vérifier leur exactitude? Est-ce moral, ou même légal? 5 sep. 2016 par [Jean-Philippe Cipriani](#)



Un banc de la Promenade des Anglais transformé en mémorial temporaire aux victimes de l'attaque de Nice. (Photo: David Ramos/Getty Images)

Un attentat survient. Les médias interrompent leur bulletin. Vite, vous vous précipitez sur les réseaux sociaux pour en savoir plus ! « Il y a plusieurs tireurs en fuite », lisez-vous. Puis, un peu plus bas : « Je n'ai plus de nouvelles de mon ami, qui est là-bas, voici sa photo. »

Horrié, mais habité par une curiosité malsaine — hélas bien humaine —, vous cliquez sur les onglets Photos et Vidéos de Twitter à la recherche d'images. Vous regardez même les vidéos de YouTube de la dernière heure sur le sujet.

Et vous relayez, retweetez, partagez. Images et infos. Sans vraiment savoir si ce que vous propagez est vrai. Peut-être même êtes-vous en train d'ajouter à la confusion !

Les faussetés et les approximations sont relayées par certains médias, sous la pression d'un public qui n'a plus le temps d'attendre qu'une nouvelle soit vérifiée et avérée. Jadis allergiques à l'information glanée sur les réseaux sociaux, les médias de masse ont perdu la bataille de la primeur. Nombre d'entre eux ont aussi perdu la prudence d'attendre la confirmation de source officielle, quitte à utiliser le conditionnel.

L'attaque au camion à Nice est l'énième exemple de ces dérapages. Comme pour chaque événement du genre, il a fallu quelques minutes à peine après le début du drame pour que des « youtubeurs », dans leur salon, mettent en ligne des vidéos où ils s'improvisent analystes et donnent des informations erronées sur les circonstances, le nombre d'assaillants ou le nombre de morts.

Les « intox », comme les appellent les Français, sont le lot de chaque événement d'ampleur. Du 11 septembre 2001 à l'attaque du Bataclan en passant par l'attentat

Indiquez que les images que vous partagez sont choquantes, si tel est le cas. YouTube prévient si une vidéo a été jugée offensante par les internautes. Twitter a un onglet pour signaler un tweet qui contient une image troublante. « Mais avant que le tweet soit retiré de la plateforme, précise Mélanie Millette, il aura été vu par de nombreuses personnes. Même chose pour Facebook. »

Ne mettez jamais la vie de quelqu'un en danger! Lors de l'attentat contre le magasin Hyper Cacher, à Paris, en janvier 2015, un journaliste avait laissé échapper en ondes que des otages étaient cachés dans la chambre froide. L'information, qui a circulé sur les réseaux sociaux, aurait pu mettre leur vie en péril.

Faites preuve de réserve dans les contenus que vous relayez. Diffuser la décapitation d'un otage du groupe armé État islamique, c'est faire le jeu de la propagande et de la terreur. Diffuser les images des morts de Nice aussi. C'est exactement le genre d'images que les auteurs des carnages espèrent imprimer dans les cerveaux ! Michel Cormier ajoute qu'avec les attaques désormais à répétition, et les images qui les accompagnent, il y a un risque d'encourager d'autres gens à faire la même chose, comme ç'a été démontré dans la médiatisation des suicides. « Quand les gens diffusent des photos ou des vidéos atroces, ils deviennent des vecteurs d'images qui servent la propagande des terroristes », croit Marc-François Bernier. Pour lui, c'est un réel dilemme : jusqu'où bien informer le public sans devenir un instrument de propagande ? Se tourner vers les médias sociaux est désormais un réflexe naturel. Ces plateformes ont donné aux gens un grand pouvoir de communication, mais ce pouvoir s'accompagne de grandes responsabilités...

CONCOURS EXTERNE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE DIX
REDACTEURS DU CADRE D'ADMINISTRATION GENERALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----ooOoo----

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : COMMENTAIRE D'UN TEXTE SUIVI D'UN ENTRETIEN AVEC
LE JURY

ENTRETIEN : 30 MINUTES
PREPARATION : 30 MINUTES

COEFFICIENT : 3

SUJET 13

Ce sujet comporte 2 pages y compris la page de garde.

Rompant avec les sociétés traditionnelles, les sociétés développées modernes ont coupé le lien entre travail et loisir. Ainsi, à l'univers de la contrainte s'oppose celui de la liberté, de la détente. L'accroissement du temps libre peut-il favoriser l'avènement de la « civilisation des loisirs » (Joffre Dumazedier) ?

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL N'INDUIT PAS FORCÉMENT UN TEMPS LIBÉRÉ

◉ Le progrès technique favorise l'accroissement du temps libre...

Depuis le début du XX^e siècle, dans la vie d'un adulte en France, le temps libre (c'est-à-dire celui qui reste après le temps consacré au travail, à la formation professionnelle et aux transports, aux tâches domestiques, au sommeil, à la toilette et aux repas, ainsi que celui consacré à la sociabilité) a été multiplié par cinq et représente en moyenne trois heures et demie du temps quotidien. Cette hausse est évidemment liée à celle de l'espérance de vie, mais elle est surtout favorisée par le progrès technique.

Grâce aux gains de productivité qu'il génère, celui-ci permet la baisse du temps de travail domestique et de travail rémunéré. Ainsi, pour les salariés des entreprises signataires d'accords de RTT, le passage aux 35 heures réduit leur temps de travail de 10 % et accroît celui de leurs loisirs d'une demi-journée par semaine.

◉ ... jusqu'à un certain point

La hausse du temps libre est relative : dans les sociétés industrielles, la baisse du temps de travail est utilisée à des activités de loisirs qui aboutissent à consommer de plus en plus de biens ou de services exigeant à leur tour davantage de travail. De plus, la baisse du temps de travail s'est accompagnée d'une intensification du rythme professionnel qui se répercute de plus en plus hors du lieu de travail. Pour certains cadres, cette évolution, que les nouveaux outils de communication (micro-ordinateur et téléphone portables) accélèrent, peut les empêcher de profiter du temps ainsi libéré. Le temps consacré aux loisirs devient lui-même un temps de plus en plus contraint par le culte du corps et celui de la performance. Paradoxalement, le souci de rentabiliser le temps engage chacun dans une course permanente après le temps, alors même qu'on en dispose davantage pour soi !

◉ Le travail reste l'activité sociale centrale des sociétés développées

Alors que les loisirs apparaissaient autrefois comme la récompense de l'effort fourni au travail, ils semblent désormais davantage considérés comme un droit, ce qui s'inscrit dans l'émergence de valeurs individualistes et dans la volonté affichée par chacun de profiter pleinement de sa vie.

Pourtant les pays développés placent toujours le travail au centre de leur société ; celui-ci reste une valeur profondément ancrée dans les mentalités et la vie sociale demeure encore organisée autour du travail, même si le temps qu'on lui consacre est désormais minoritaire à l'échelle de la vie humaine.